COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 9 JUILLET 2018, à 18 H.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 mai 2018
- 2 Décisions municipales Information du Conseil
- 3 Dématérialisation Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité Avenant à la Convention entre l'Etat et la Ville de Talence
- 4 Adoption du contrat de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et Talence

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO - Adjoint délégué à la Culture

- 5 Convention de partenariat avec l'inspection académique de l'éducation nationale Classe à Horaires Aménagés Musique
- 6 Fixation du tarif des stages d'arts plastiques enfants au Forum des Arts et de la Culture
- 7 Saison culturelle 2018-2019 Fixation des tarifs

RAPPORTEUR M. DUART – Adjoint délégué à l'Education et aux activités périscolaires

8 - Conventions de mise à disposition du personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances

- 9 Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Gironde Régularisation et avenant pour le service CDAP
- 10 Dotation de Solidarité Urbaine Rapport sur les actions de développement social urbain en 2017
- 11 Subvention exceptionnelle pour l'année 2018 Association Corps Forestiers Alliés en Aquitaine 1917-1919

RAPPORTEUR M. PARANTEAU – Adjoint délégué aux Associations et infrastructures sportives et au Développement du sport pour tous

12 - Subvention exceptionnelle à l'association «UST BASKET»

RAPPORTEUR M. GOYER - Adjoint délégué aux Solidarités

13 – Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2018-2019

RAPPORTEUR M. LABOURDETTE Adjoint délégué à l'Emploi et l'insertion professionnelle

- 14 Subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique
- 15 Participation de la Ville de Talence au dispositif «Compétences Clés» Protocole d'accord avec l'IREP Institut de Recherche et d'Education Permanente pour 2018

RAPPORTEUR Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

- 16 Réorganisation des postes de directeur des temps périscolaires
- 17 Mise à jour du tableau des effectifs fonctionnaires 2018
- 18 Reconduction de deux postes ATEA principal 2ème classe à l'Ecole de Danse
- 19 Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés
- 20 Reconduction du poste de médiateur scientifique Service culturel
- 21 Création d'un poste d'agent d'accueil proximité

RAPPORTEUR M. FARGUES - Conseiller municipal délégué aux Centres de Loisirs

22 - Ouverture d'un centre de loisirs élémentaire pour la rentrée scolaire 2018-2019 et augmentation des capacités d'accueil des centres existants

<u>ADDITIF</u>

RAPPORTEUR Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

23 - Mise à jour du tableau des effectifs 2018

QUESTIONS ORALES

000000000

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 juillet 2018, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 9 juillet 2018 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Etaient présents pour tout ou partie de la séance: M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, M. PARANTEAU, M. GOYER, Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, M. LABOURDETTE (jusqu'à la question n° 21), Mme DESGUERS, Mme PITOT (à partir de la question 4), M. PENE, M. ERCHOUK, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN (pour les questions 1 à 16 et 21 à 23), Mme BONORON, Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES, Mme IRIART, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme BEFVE, M. AMBRY, Mme ZANOTTI, M. DELLU, Mme SAHOULBA, Mme DE MARCO, Mme RAMI

Absents excusés ayant donné délégation: Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), Mme HIERET (procuration à M. GOYER), Mme DENON-BIROT (procuration à M. DUART), M. LABOURDETTE (procuration à Mme CHADEBOST pour les questions 22 et 23), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à M. SALLABERRY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. DELLU), M. GUERIN (procuration à Mme DE MARCO), Mme CONGOSTE (procuration à M. CONTE à partir de la question 4)

<u>Absents</u>: Mme PITOT (de la question 1 à la question 3), M. BONNIN (pour les questions 17 à 20), Mme ROSSI, M. GELLE, Mme SAUTOUR, M. CONTE (de la question 1 à la question 3), Mme CONGOSTE (de la question 1 à la question 3)

Mme J. DESGUERS a été désignée comme secrétaire de séance

000000000

M. LE MAIRE: Je vous rappelle avant de commencer l'ordre du jour, qu'une délibération sur table vous a été envoyée par mail et communiquée à l'instant, portant sur la mise à jour des effectifs 2018. La commission administrative paritaire ayant eu lieu le 4 juillet 2018, cette dernière n'a pas pu être adressée dans les temps bien évidemment. Par ailleurs, et donc cela concerne l'ensemble des personnes qui se garent à l'intérieur de l'enceinte du château Peixotto, vous indiquer que j'ai pris la décision de fermer le château Peixotto, ainsi que l'accès au château de Thouars devant, à compter du 3 septembre 2018, à tous les véhicules à moteur. Bien sûr, la poussette et les vélos étant autorisés. Seront autorisés les véhicules de service et de livraison, ainsi que certaines exceptions pour les mariages, puisqu'on a parfois besoin d'avoir des mariages qui puissent rentrer les belles voitures. En tous cas, le parc Peixotto, ainsi que Thouars sont concernés, vous avez peut-être vu déjà que le Château Margaut comporte un madrier en bois, ce qui empêche les véhicules d'avancer au plus près du Château Margaut.

Je vais vous inviter à faire silence s'il vous plaît, merci.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 MAI 2018

M. LE MAIRE : Est-ce que ce compte rendu appelle des remarques de votre part ? Non ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 24 mai 2018.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 37 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : J'écoute vos questions si vous en avez.

Mme ZANOTTI: Décision numéro 3. Je suppose que c'est dans le cadre du budget participatif. Vous n'avez pas indiqué la localisation. Cela sera-t-il payant pour le public ?

M. LE MAIRE: Je vous confirme que ce sont bien les toilettes publiques automatiques qui ont été votées dans le cadre du budget participatif. Souligner d'ailleurs l'exactitude des services, c'est un projet qui avait été estimé à 62 000 € TTC et qui coûtera in fine 63 480 euros, comme cela est indiqué dans la décision. Donc, je vous confirme l'emplacement de ces toilettes qui seront adossées à la future Halle qui ouvrira au tout début de l'hiver, vers novembre décembre. Mais, indépendamment du fonctionnement de la halle, puisque la halle comprendra elle-même ses toilettes et l'accès sera gratuit.

Mme ZANOTTI : La décision numéro 10, il y a un immeuble en péril au 70b, rue Jean-Jaurès, est-ce un propriétaire privé, une copropriété ?

M. LE MAIRE: Oui, c'est une propriétaire privée. Il y a eu un sinistre, à la base, de quelqu'un qui avait mis le feu à une poubelle, la façade de cette maison étant en bois. C'est un incendie qui a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 mai. J'ai d'ailleurs personnellement téléphoné à cette famille qui a été sinistrée et qui a perdu beaucoup, notamment beaucoup de souvenirs. On a une gravité du péril, puisque la maison a particulièrement brûlé à l'intérieur. En tout cas, il n'y a pas eu de blessé, c'est l'essentiel.

Mme ZANOTTI : La décision numéro 11, est-ce que vous avez un nouveau calendrier des travaux pour la salle Jean-Bouin s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : D'abord, j'espère que vous aurez noté que de la salle Jean-Bouin avance. Rappeler également que si la salle Jean-Bouin est fermée depuis un an, c'est suite à la décision de la municipalité de rénover le toit et on s'est aperçu à ce moment-là, comme je l'avais indiqué, d'une malfaçon au niveau des piliers, dont la responsabilité des architectes ne peut pas être mise en cause ou en tout cas très difficilement. J'ai assisté personnellement à la réunion de chantier, chantier qui est suivi par Gérard PARANTEAU et par Frédéric FARGUES. J'ai tenu personnellement une réunion avec l'ensemble des parents et des adhérents du club de basket mercredi dernier et les membres du bureau pour leur faire part du nouveau calendrier. Aujourd'hui, le calendrier amène une fermeture jusqu'à fin décembre, avec des travaux qui ont d'ores et déjà commencé. Si nous pouvons faire plus vite notamment libérer la salle avant puisqu'il y a des travaux de salles et d'accessibilité, nous le ferons un petit peu plus vite. Je vous le rappelle, nous avons mis des pénalités plus renforcées sur ce marché, de manière à mettre la pression sur les entreprises. Nous avons mis un technicien et un ingénieur spécifiquement sur ce projet, de manière à ce que la rénovation puisse prendre le moins de temps possible. En tout cas, nous sommes mobilisés et le service des sports en premier lieu. Comme je l'ai indiqué aux membres du bureau, rien ne peut être reproché à la municipalité sur ce dossier, puisque nous avons suivi scrupuleusement l'ensemble des délais de l'appel d'offres. Début 2019, le club de basket aura une salle pas flambant neuve, mais en tout cas rénovée très sensiblement et je rappelle que le basket est le seul sport à avoir une salle spécifiquement dédiée.

Mme ZANOTTI: Enfin la décision numéro 19, pareil, il y a un péril, 8 rue Charles Floquet, quelle est la nature du péril ? Est-ce un propriétaire particulier ?

M. LE MAIRE: Bordeaux Métropole a engagé les travaux de démolition du hangar au 10 rue Charles Floquet, de manière à pouvoir créer une quarantaine de places. Le hangar est mitoyen d'une habitation. Lors des travaux, l'entreprise en charge des travaux a constaté que les charpentes des deux constructions constituent en fait un seul et même ensemble. C'est la raison pour laquelle nous décidons d'ester en justice et de demander surtout l'appui d'un expert. Là encore, 40 places qui seront offertes aux riverains qui en ont bien besoin et qui feront partie de la zone bleue à compter de la fin d'année-début d'année 2019. D'autres questions?

Mme DE MARCO: C'était juste une remarque sur les toilettes publiques. Nous nous interrogions, avec Isabelle, du coût de ces toilettes que nous trouvons prohibitif, donc entre 32 900 € et 39 000 € TTC. Et surtout, la maintenance qui est quand même de l'ordre de 18 000 € par an, c'est-à-dire presque 1 500 € par mois.

M. LE MAIRE: Sachez que je me suis occupé spécifiquement et personnellement de ce dossier toilettes, puisque comme vous, j'avais vu le montant prohibitif. D'abord, j'espère que vous le saluerez, le montant total de l'opération est un peu moins de ce qu'on avait prévu, puisqu'initialement, ces toilettes devaient être autonomes et nous avons profité du chantier des halles, de manière à faire amener tout ce qui est canalisations, électricité. La Ville n'a pas payé cet aspect-là. Ces toilettes ont fait l'objet d'un appel d'offres et c'est donc le prix qui est revenu le mieux-disant qui a été retenu. Comme vous, je me suis interrogé sur cette notion de nettoyage. Il s'avère en fait que ces coûts sont indiqués, puisque ce sont d'abord des appareils qui permettent de nettoyer l'ensemble de la cabine et ce sont des instruments qui sont très fréquemment sollicités et qui ont besoin d'un entretien particulièrement important. Je me suis fait expliciter ce point-là ; j'ai demandé quel était le prix dans des municipalités aux alentours, mais on a des prix qui sont conformes à ce qui se pratique à côté. C'est une entreprise landaise qui fabrique ces toilettes. Aucun rapport avec le coût d'ailleurs...

D'autres questions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 29/05/18	Décision de procéder à une première modification en cours d'exécution du marché relatif à l'abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi, considérant la fusion absorption de la SARL ABC Engineering, bénéficiaire du marché, par la SAS Cityzen.	SAS Cityzen - Chalons en Champagne (51)

N° 2 29/05/18	La régie de recettes dénommée «régie multiservices» instituée auprès du service des finances de la ville en date du 01/09/10, modifiée par décisions municipales du 02/12/15 et du 12/04/16 est modifiée comme suit, à compter du 01/06/18 : La régie encaisse les produits : - de la restauration scolaire - des accueils périscolaires - des centres de loisirs - des classes de découverte, - des vacances sportives, - des activités multisports, - des activités régulières de l'Espace Seniors, - des ateliers du Forum, - de l'École municipale de musique et danse, - de l'utilisation horaire des courts de tennis, - de la vente de son matériel réformé. Les autres articles demeurent inchangés.	
N° 3 01/06/18	Passation d'un marché pour l'acquisition d'un cabinet de toilettes publiques automatiques avec travaux d'installation et services de nettoyage et de maintenance pour une durée d'exécution de 5 ans à compter de sa date de notification : - Acquisition et travaux d'installation du cabinet de toilettes :	SAS MPS Toilettes Automatiques - Josse (40)
N° 4 04/06/18	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux fournitures et matériels administratifs, scolaires et pédagogiques de leur date de notification au 31/12/18, puis renouvelable tacitement, trois fois douze mois, jusqu'au 31/12/2021. Lot 1 : Fournitures de bureau Montant annuel estimé : 17 668,74 € TTC Lot 2 : Tampons encreurs automatiques et encreurs Montant annuel estimé : 1 034,50 € TTC Lot 4 – Fournitures et matériels scolaires Montant annuel estimé : 5 220,68 € TTC	Office dépôt France SAS - Senlis (60) pour le lot 1 Timyx SARL Atoll - Mondeville (14) pour le lot 2 SAS Lacoste - Le Thor (84) pour le lot 4

N° 5 05/06/18	Décision de procéder à une première modification en cours d'exécution du marché relatif à la maintenance du progiciel de gestion de l'évaluation des risques professionnels, considérant la nécessité d'installer ledit progiciel sur un serveur administré par la SARL Neuros.	SARL Neuros - Paris (75)
	Plus-value correspondant à l'hébergement et l'administration technique du progiciel en mode SAAS : 75 € HT/mois	
N° 6 05/06/18	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture d'acier dans le cadre de l'acquisition de fournitures et outillages portatifs professionnels pour bâtiments, de la date de notification au 31/12/18 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2021. Dépense annuelle estimée : 12 441,00 € TTC	SAS Letoile - Bruges (33)
N° 7 07/06/18	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle «Pryl, un prophète à la rue», le 21 juillet 2018 au Dôme. Montant de la prestation : 1 709,60 € net de TVA	Association «Du grenier au Jardin» - Limoges (87)
N° 8 07/06/18	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle «Le dompteur de sonimaux», le 21 juillet 2018 au Dôme. Montant de la prestation : 2 060 € net de TVA	Association «Cheeesecake Compagnie» - Montpellier (34)
N° 9 07/06/18	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle «Le cerf au sabot d'argent», le 21 juillet 2018 au Dôme. Montant de la prestation : 1 285,68 € net de TVA	Compagnie «l'Aurore» - La Réole (33)
N° 10 07/06/18	Décision d'ester en justice afin d'obtenir la désignation, par le Tribunal Administratif de Bordeaux, d'un expert qui pourra se prononcer sur l'état de l'immeuble situé 70 bis rue Jean-Jaures à Talence, ainsi que sur la gravité du péril qu'il représente, préciser s'il y a lieu les conséquences sur les immeubles mitoyens et proposer, le cas échéant, des mesures provisoires de nature à faire cesser le péril, suite à l'incendie survenu dans la nuit du 25 au 26 mai 2018.	
N° 11 11/06/18	Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation partielle de la salle Jean Bouin pour un délai global d'exécution	SAS CMR - Mérignac (33) pour le lot 1

	de 180 jours calendaires à compter or premier ordre de service. Lot 1 – VRD	le la date précisée au	SA CAZENAVE - Bordeaux (33)
	Montant du marché :	70 183,20 € TTC	pour le lot 2
	Lot 2 – Gros œuvre Montant du marché :	97 992,00 € TTC	SAS FREYSSINET - Fenouillet (31) pour le lot 3
	Lot 3 Charpente bois Montant du marché :	165 603,79 € TTC	SMAC SAS - Bordeaux (33) pour le lot 4
	Lot 4 – Couverture bardage Montant du marché :	264 090,30 € TTC	SARL SOFER - Gradignan (33)
	Lot 5 - Menuiseries extérieures Montant du marché :	14 807,28 € TTC	pour le lot 5 SARL GBC -
	Lot 6 – Plaquisterie Montant du marché :	7 152,58 € TTC	Saint Jean d'Illac (33) pour le lot 6
	Lot 7 – Chauffage Plomberie Sanitaire Montant du marché :	25 350,40 € TTC	SARL SERSET - Bègles (33) pour le lot 7
	Lot 8 – Électricité Montant du marché :	10 620,80 € TTC	SPIE Sud-Ouest SAS - Talence
	Lot 9 – Peinture faïence et sol Montant du marché :	46 686,00 € TTC	pour le lot 8
	Total	702 486,34 € TTC	SARL LTB Aquitaine - Mios (33) pour le lot 9
N° 12 12/06/18	Signature d'une convention pour la mise des salons des mariages du château F la ville pour la Fête de la musique, le 21	Peixotto et matériels de	Association Talence Événements - Talence
N° 13 13/06/18	Signature d'une convention pour la mis du château Peixotto et matériels de nationale du 14 juillet 2018.		Association Talence Événements - Talence
N° 14 13/06/18	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation d'ateliers d'écriture/slam avec les habitants, entre le 17 et le 22 juillet 2018, d'une restitution sous forme de spectacle, «Free style for kids», ainsi qu'une visite en poésie du Festival en Plein Arts, le 21 juillet 2018 au Dôme.		Association «Street Def Records» - Bègles (33)
	Montant de la prestation : 2 250 € TTC		
N° 15 13/06/18	Signature d'une convention pour la mise de 1 ^{er} secours, le 21 juillet 2018, à l'o Plein Arts (prestation gratuite).		Antenne de protection civile de Talence

N° 16 13/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme du 22 au 26/10/18 avec mise à disposition du matériel son et lumière dans le cadre des répétitions du projet théâtral de la compagnie, «Mme Magarotto».	Compagnie «Les petites secousses» - Talence
N° 17 13/06/18	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc du château Peixotto et matériels de la ville pour l'organisation du salon des créateurs le 06/10/18.	Association Talence Événements - Talence
N° 18 13/06/18	Achat de deux caissons amovibles pour véhicules avec benne. Montant de la dépense : 14 419,12 € TTC	UGAP Mérignac (33)
15/06/18	Décision d'ester en justice afin d'obtenir la désignation, par le Tribunal Administratif de Bordeaux, d'un expert qui pourra se prononcer sur l'état de l'immeuble situé 8 rue Charles Floquet à Talence, ainsi que sur la gravité du péril qu'il représente, préciser s'il y a lieu les conséquences sur les immeubles mitoyens et proposer, le cas échéant, des mesures provisoires de nature à faire cesser le péril.	
N° 20 19/06/18	Passation d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec son éditeur exclusif, pour l'acquisition du matériel relatif au fonctionnement et à l'utilisation du progiciel de gestion du temps de travail : - Acquisition de matériels (35 badgeuses) : 50 400,00 € TTC - Extension de licences : 1 608,00 € TTC - Installation, paramétrage, mise en service, assistance et formation : 62 871,19 € TTC	SA HOROQUARTZ - Saint Herblain (44)
	TOTAL 114 879,19 € TTC	

« Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçue en Préfecture le 12/07/18

N° 3 - Dématérialisation – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant à la Convention entre l'État et la Ville de Talence

M. LE MAIRE: Il s'agit d'une opération un peu technique. Je vous rappelle qu'en 2015, nous avons dématérialisé l'envoi des délibérations en préfecture. La plateforme d'échange sécurisée et utilisée gratuitement se nomme PASTELL, cette dernière étant proposée par Gironde Numérique avec l'usage d'un logiciel libre qui s'appelle ADULLACT. Cela s'inscrit dans la perspective de la dématérialisation complète des procédures de marchés publics, ce

qui permettra d'ailleurs d'économiser un peu de temps et d'énergie. L'échéance, je vous rappelle, est fixée par le législateur en octobre 2018. Il est donc proposé d'élargir la transmission à l'ensemble des pièces, puisque l'on a une date butoir en octobre, notamment tout ce qui est cahier des charges, CCAP, avis de publication et procès-verbaux, ce qui permettra d'ailleurs d'économiser un peu de papier et de frais d'envoi.

M. DELLU: Vous avez dit que le logiciel s'appelait ADULLACT, alors que c'est le nom de l'association.

M. LE MAIRE : C'est le même. Les services me disent que l'association et le logiciel ont le même nom. Des remarques ? Cela vous convient. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«La loi n° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139 et le décret n° 2005-324 du 7/04/2005 pris pour son application, autorisent la transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Ce type de processus revêt un intérêt certain pour la Collectivité. Il permet en effet, entre autre :

- de garantir un envoi fiable et sécurisé des actes,
- de réaliser un gain de temps et de gagner en efficacité (délivrance quasi immédiate des accusés de réception),
- de réduire les coûts d'envoi (frais postaux, impression papier...),
- d'inscrire cette action dans le cadre d'une démarche éco-responsable.

Pour mettre en œuvre cette télétransmission, une convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes a été conclue entre la Collectivité et la Préfecture par délibération n°2 du 19 Janvier 2015. Cette procédure qui s'inscrit dans le cadre du programme «ACTES» (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), portait jusque là exclusivement sur les délibérations du Conseil Municipal, y compris les actes budgétaires suivants : budgets primitifs, comptes administratifs, budgets annexes, budgets supplémentaires et décisions modificatives.

Je vous propose aujourd'hui de passer un avenant à cette convention afin d'élargir la télétransmission à tous les actes et documents relatifs à la commande publique soumis à l'obligation de transmission.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales avec la Préfecture de la Gironde joint à la présente, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.»

Adopté par 37 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

N° 4 - Adoption du contrat de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole

M. LE MAIRE: Voilà une délibération importante, comme toutes les autres d'ailleurs. Je vous rappelle dans quel contexte, nous avons renouvelé la démarche contractuelle avec Bordeaux Métropole et vous trouverez donc dans l'ensemble de la délibération – je vous en ferai grâce - une cinquantaine d'actions qui concernent la voirie, les déplacements, le stationnement, l'aménagement, le développement économique, la manifestation métropolitaine, et puis pour cette année également l'ajout du festival ODP Talence, le développement durable, l'énergie et politique de la ville. C'est un contrat particulièrement riche. Que vous dire ? Que vous avez un certain nombre d'éléments, c'est-à-dire notamment tout ce qui est voirie avec la requalification complète de la rue Peydavant, le programme de suppressions de carrefours à feux, la requalification du cours de la Libération, entre Victor-Louis et Peixotto, qui va être effectuée cet été, ce qui permettra de remédier aux désordres que l'on constate sans quasiment aucune fermeture. Nous avons donc communiqué auprès des riverains et des commercants. L'accompagnement du projet BAHIA dans la partie circulation et stationnement ; la fameuse liaison Bassens-Campus avec un tout un tas de choses en priorité 1, avec la réalisation des études, qui a fait l'objet d'ailleurs d'une réunion ; le fameux transport en commun en site propre entre Talence, Gradignan et Bordeaux-Cenon, pour lequel nous aurons des développements dans les prochaines semaines. Et puis tout un tas de choses notamment sur les déplacements sur les mobilités douces avec les déplacements en vélo et le plan vélo à travers le projet REVE ; et puis des réhabilitations de bâtiments municipaux. Au niveau des fonctionnements, on y retrouve aussi le FACTS, le Décastar, les éléments sur la pépinière avec le TISD, et puis les enjeux du développement durable, le territoire «zéro déchet zéro gaspillage», les audits énergétiques, la lutte contre la précarité énergétique, les opérations paysagères notamment du cœur de Thouars – puisque nous sommes non pas dans les travaux avec notamment le tunnel sous la rue Jean Racine – le festival ODP Talence, j'ai eu l'occasion maintes fois de le rappeler. La Métropole s'est engagée. C'est un engagement personnel du président qui m'avait reçu au début de mon mandat, de manière à ce que le festival ODP Talence puisse être aidé à hauteur de 40 000 € par an. Je vous rappelle qu'indépendamment de l'achat de places, ce qui compte, c'est que l'association puisse avoir un fonds de départ de 100 000 €, de manière à pouvoir sécuriser. J'ai d'ailleurs annoncé lors de la remise du chèque qui a eu lieu la semaine dernière, puisque cette année le festival a rapporté 30 000 € pour l'œuvre des pupilles, que la Ville se porterait garante en liaison avec Bordeaux Métropole à hauteur de 100 000 €, dans le cas où les financements viendraient à manquer.

Je vous ai parlé d'ores et déjà de Thouars et puis aussi de tout un tas de sécurisations de carrefours, puisque vous savez notamment cet été, que nous avons sécurisé le carrefour de l'école Gambetta. Enfin, nous allons faire également l'école Maurice Ravel cet été. Nous aurons enfin des aides concernant d'autres grands projets que vous connaissez bien : la couverture des tennis, le festival «En plein arts», la politique de la ville avec les Ateliers du Dôme et la Maison de la solidarité ; la pépinière et le RIM, donc l'école Gambetta et l'école Paul Lapie.

Un programme dense avec trois ans pour y remédier. En tout cas, quelque chose de riche, d'équitablement réparti sur l'ensemble du territoire et beaucoup de projets qui avaient été

initiés par Alain CAZABONNE et repris par Franck RAYNAL depuis les modifications intervenues au mois d'octobre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Des remarques ?

M. DELLU: Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce contrat de CODEV qui est donc négocié entre la municipalité et la Métropole, c'est-à-dire entre ses représentants, le maire et le vice-président, en l'occurrence Franck RAYNAL, a pour objet de définir ce qui peut être fait ensemble de manière plus précise par les actions entre notre intercommunalité et notre commune. Il reprend donc évidemment les objectifs prioritaires des deux institutions. Nous y retrouvons bien sûr les objectifs prioritaires de la Métropole, en matière de mobilité, de développement durable, d'urbanisme, de fluidité des stationnements, etc. J'utilise le mot à dessein. Nous y retrouvons également les dossiers les plus importants et les plus prioritaires de notre commune. D'une manière générale, comme nous le faisons tous les trois ans, nous voterons ce CODEV, dans la mesure où nous pensons qu'il y va de l'intérêt général de le soutenir. Ce qui n'empêche pas que sur certaines actions, nous aurions des critiques ou des compléments à apporter le cas échéant. Mais enfin, il a été déjà négocié, donc notre marge de manœuvre à ce niveau-là est plutôt limitée.

Mme DE MARCO: Pour nous, non, c'est quand même surprenant de constater à nouveau que ce contrat entre la Ville de Talence et la Métropole ne soit pas précédé d'un bilan plus précis, parce qu'il y a un bilan succinct cette fois-ci. Si nous prenons les projets inscrits dans le précédent contrat, nous pouvons constater que certaines actions projetées n'ont pas été réalisées, certaines ont été abandonnées. Quelques exemples: ont été reportés ce fameux centre de recyclage qui est un enjeu partagé avec la Métropole, qui était déjà dans les précédents contrats, si je me souviens bien, où il n'y a pas eu encore pour l'instant de solution; la piscine universitaire, ainsi que les vestiaires de sport universitaire. On peut comprendre que cela prenne du temps, ils sont reportés. La liaison Gradignan, Talence, CHU-Pellegrin était dans le précédent contrat. Nous y ajoutons maintenant un serpent de mer qui passe par les boulevards vers Cenon. Je vous le dis, donc, faire ce trajet qui va de Gradignan à Cenon, nous n'allons pas avoir la possibilité d'avoir un bus à haut niveau de service ou un tram de sitôt parce que je considère qu'il faut quand même maintenir prioritairement Pellegrin-Gradignan, avant de rajouter Cenon par les boulevards. C'est notre avis!

Ensuite, il y a dans ce contrat par exemple, l'amélioration de la vitesse des transports en commun de la liane 5, route de Toulouse. Des études auraient été effectuées quand on lit le dernier contrat en 2015 et les travaux étaient prévus en 2016. Sauf erreur, nous n'avons pas constaté de travaux ou bien ils étaient très minimes. Il y avait aussi précédemment, ce qui a été reporté, les points noirs de bruit ferroviaire et également la réhabilitation de la copropriété le Voltaire. Des études qui ont été programmées et qui n'ont pas été portées à notre connaissance : il y avait dans le précédent contrat la modélisation du trafic route de Toulouse : est-ce fait ? Il y avait également l'îlot témoin Peixotto et le lancement d'une consultation de cet îlot témoin – je ne reprends que ce qui avait il y a trois ans. Ensuite, l'étude urbaine sur la constructibilité et les aménagements autour de la station tram Arts et Métiers : il était écrit

«forte constructibilité et favoriser l'intégration urbaine du campus». Ces études-là ont-elles été faites et est-il possible d'en avoir connaissance ?

Ensuite, ce qui a été abandonné et dont nous n'avons pas eu connaissance. Par exemple, la densification du recyclage du verre, l'objectif affiché étant un point de collecte pour 500 habitants, soit 42 points de collecte sur Talence. J'ai encore des bouteilles dans ma boîte sacoche de vélo. On peut dire que les bornes de recyclage du verre sont rares à Talence. La réduction des déchets verts aussi, objectif Métropole. Pour toute réponse, il était affiché 1 % de réduction des déchets verts sur Talence et à mon avis, nous sommes plutôt à une augmentation de déchets verts dans la mesure où il n'y a plus de collecte de déchets et où il faut maintenant se déplacer vers une déchetterie pour pouvoir se débarrasser des déchets verts. Il y avait aussi abandonné la ferme pédagogique du parc Curvale et également le projet de livraison des commerçants en triporteur dont nous n'avons plus du tout entendu parler.

Aujourd'hui, nouveaux contrats, nouveaux projets et quelques remarques. Il est annoncé à nouveau de grandes orientations pour la création du pôle intermodal Médoquine et la réouverture de la gare selon les études menées par Bordeaux Métropole et la Région. Si les études ont été menées, il serait peut-être intéressant que nous en connaissions les résultats. Je ne les connais pas. Ensuite, il est également indiqué développer l'offre maillée de transports en commun. Sont seulement indiquées la liane 4 et la liane 5, alors que pour avoir participé à la réunion publique avec TBM, les soucis de liane se sont plutôt reportés sur les lianes 8 et 10, qui sont saturées. Il est donc difficile de comprendre pourquoi les lianes 8 et 10 saturées ne sont pas inscrites sur ce contrat, alors que ce sont des lignes qui desservent aussi le campus et qui sont vraiment une réelle alternative au tram B, soit pour se rendre à la gare, soit pour aller à Pellegrin, Arts et métiers.

Sur les liaisons cyclables, il est indiqué que le plan de vélo aurait constaté des discontinuités. Je suis très étonnée, parce que ça fait 20 ans que nous le disons. Il était temps de le constater ! Il y a quelques études de création de liaisons pour absorber des points noirs, mais principalement de l'arrêt de tram «Forum - barrière Saint-Genès». C'est bien sûr une évidence et une priorité pour les transports en vélo. Mais, je pense qu'il est aussi nécessaire de voir des transversales qui ne sont pas étudiées et qui ne sont pas seulement sur l'axe du tram. Voilà donc ce que nous souhaitions dire et rajouter quand même un petit quelque chose. Vous avez parlé du festival ODP tout à l'heure, du chèque qui a été remis de 30 000 €. C'est une belle initiative de remettre un chèque de 30 000 €, mais je rappelle quand même que la subvention de la Métropole de mémoire est de 40 000 €, la subvention de la région est de 40 000 €, ce qui fait 80 000 € de subventions pour ce festival, plus subvention annexe du Conseil départemental – Je crois que c'est sous forme de places achetées – de 37 000 €. Donc au final, nous allons arriver facilement, plus les facilités de la Ville de Talence, à plus de 100 000 € de dépenses, donc de subventions, pour au final remettre un chèque de 30 000 € à l'association des Orphelins. Je trouve cela un peu surprenant.

M. LE MAIRE : Je ferai une réponse globale.

Mme ZANOTTI : Moi c'est juste une petite fiche qui m'a étonnée, la fiche numéro 9. Vous vous êtes engagé plusieurs fois verbalement à ne pas étendre le stationnement payant. Je

vois qu'en fiche numéro 9, vous avez mis cela dans le cadre du codéveloppement. Votre parole a-t-elle changé ?

M. LE MAIRE: La réponse est non. Par contre ma capacité à aller chercher des subsides publics, oui. Pour vous répondre, d'une façon générale, je pense bien sûr que ce sont des priorités de Bordeaux Métropole, mais chaque ville et chaque maire, en liaison avec son conseil municipal, déterminent un certain nombre d'axes en liaison avec les capacités de Bordeaux Métropole de pouvoir réaliser ces projets-là. Et moi, ce que je vois dans ce contrat de codéveloppement, ce sont les axes prioritaires qui sont ceux de notre mandature : la proximité, la partie urbanisme, la partie mobilité et la partie développement durable. Et ce que vous voyez là, à quelques exceptions près, illustre bien finalement la cohérence entre les discours que l'on peut tenir et l'orientation qu'on a souhaité donner à la politique que l'on conduit aujourd'hui sur Talence. Sur un certain nombre de projets, Madame DE MARCO, évidemment, bien sûr il a fallu que vous choisissiez la seule action annulée sur plusieurs dizaines sur la collecte de verre, c'est bien sûr la demande de la Métropole qui nous l'a fait annuler, pas la Ville, juste vous dire, je ne sais pas par où vous passez avec votre vélo, mais si vous ne voyez pas de borne verre à Talence et si en plus vous ne voyez pas depuis quelques semaines des gens qui nettoient tous les jours autour des bornes à verre à Talence, je me ferai un plaisir de vous donner l'ensemble des bornes disponibles et vous pourrez y trouver également des bennes à vêtements. Mais si jamais vous êtes volontaire pour en avoir une devant chez vous, je donnerai une suite favorable à votre démarche, ne vous inquiétez pas.

Vous avez parlé d'un certain nombre de projets. La partie recyclage n'est pas abandonnée. Simplement, Bordeaux Métropole doit trouver un terrain propice à l'installation d'un centre de recyclage. Et là encore, beaucoup de volontaires pour aller dans un centre de recyclage, mais finalement beaucoup moins de volontaires pour accueillir ce centre de recyclage, sur un territoire je vous le rappelle comme Talence qui ne fait que 8,5 km². Maintenant, nous continuons les études pour trouver du foncier disponible.

Vous avez parlé tout à l'heure des différentes lianes. D'abord, sur la liane 5, il était temps effectivement que l'on ait des choses et on a pour la première fois donc des études – ce qu'on appelle le profil – en travers de Bordeaux Métropole, qui nous permettent de voir dans quelle mesure on pourrait requalifier la route de Toulouse, ce qui a été fait dans le cadre du CODEV, donc la première partie de ce mandat-là, c'est de séparer la route de Toulouse. Parce qu'on sait que la difficulté de la route de Toulouse, c'est qu'il y a quatre maires autour de la table. Il y a le maire de Bordeaux, le maire de Bègles que vous devez bien connaître, le maire de Talence que vous devez bien connaître aussi et le maire de Villenave-d'Ornon – et si vous ne le connaissez pas, je vous le présenterai. Ils ont découpé cela en quatre secteurs, de manière qu'il puisse y avoir la partie Bordeaux, la partie Talence béglaise et la partie béglaise et villenavaise, de manière à pouvoir identifier les points durs. Et aujourd'hui, je crois en tout cas pour en avoir discuté avec mon homologue de la Ville de Bègles, que nous sommes sur le point de trouver une solution qui permettrait de faire un couloir de bus rentrant vers Bordeaux, à la condition bien évidemment impérative que l'on ait une compensation du stationnement. Parce que supprimer 200 places de stationnement le long de la route de Toulouse, ceci est

bien sûr intenable pour les populations et pour l'activité économique. Il ne vous aura pas échappé quand même, Madame DE MARCO, que durant le laps de temps qui séparait les premières études, il y a un petit projet qui est venu se greffer, qui s'appelle Bahia, qui a quelques impacts en termes de stationnement et en termes de mobilité.

Vous avez parlé de la liane 10, de vous rappeler que la liane 10 dans son tronçon talençais se confond au niveau du BHNS Bassens-Campus. Donc, si jamais nous avons le BHNS qui arrive demain ou après-demain, et les travaux vont commencer sur la rive droite dès l'année prochaine, nous pourrons avoir des lianes plus performantes.

Enfin, et je crois qu'on aura toujours un point de désaccord là-dessus, sur le festival ODP Talence, quand même 18 000 personnes qui viennent... Un jour, je vous inviterai à comparer différentes manifestations qui se déroulent sur la scène métropolitaine, de voir le montant de subventions et de voir effectivement ce que cela... je vous rappelle également que la Ville de Talence subventionnait l'année d'avant à hauteur de 24 000 € et que les 40 000 € de Bordeaux Métropole nous ont permis justement de ne plus avoir cette subvention-là. Donc, l'écart entre la première et la deuxième subvention n'est que de 16 000 €. De vous rappeler également ce que vous avez omis de dire, c'est qu'il y a un festival sur trois jours. Vous avez eu raison de le dire, la Ville de Talence, elle, n'achète pas de places, parce qu'elles vont aux programmateurs, mais fait l'effet booster de départ, c'est-à-dire permet à l'association d'avoir des subsides. C'est cela qui est très important, j'en ai discuté avec le président Sébastien LUSSAGNET et quelques jours. Mais, le festival ODP Talence, ce ne sont pas que trois jours. c'est aussi la mise en valeur d'un patrimoine, puisque je vous rappelle que le festival va faire un leg vert, je suis sûr que vous en serez d'accord, au sein du parc Peixotto, et le festival ODP Talence, c'est quasiment 400 enfants qui ont été formés aux gestes qui sauvent et à la prévention des accidents domestiques. Je trouve en tout cas, même s'il devait y avoir qu'une seule vie de sauvée, que le montant n'est pas très important.

Enfin, pour rétablir, je vous confirme, Madame ZANOTTI, mes propos, il n'y aura pas d'extension du stationnement payant et la preuve en est, puisque pour étendre, il faut acheter les horodateurs, il ne me semble pas que vous l'ayez vu. En tout cas, je me suis engagé à conserver le périmètre actuel, ce que je vais conserver, les extensions étant du stationnement bleu. Donc, je suis sûr que si on vous pose la question, vous pourrez relayer : il n'y aura pas d'extension du stationnement payant. En revanche, le fait que l'on se soit battu, il faut d'ailleurs remercier mon prédécesseur là-dessus, nous permet d'avoir la moitié de la location des horodateurs qui est prise en charge, ainsi qu'une partie des coûts de surveillance liés au passage depuis le 1^{er} janvier 2018, à la dématérialisation des amendes.

Donc, nous touchons de l'argent et nous n'étendons pas le stationnement payant.

M. DELLU: Si vous le permettez, j'ai quelques petites remarques complémentaires. Vous dites que ces CODEV sont faits en liaison avec le conseil municipal, je vais tempérer votre lyrisme quand même, parce que ce n'est pas discuter un quart d'heure sur les 40 points qui sont posés aujourd'hui sans en avoir vraiment parlé avant, nous ne sommes quand même pas dans la transparence du débat démocratique. Mais enfin, c'est déjà cela.

Les déchetteries, je confirme, ce n'est pas tout à fait la faute en l'occurrence de Talence làdessus, mais les déchetteries, c'est exactement comme les aires de grand passage, tout le monde dit que oui, il faut en faire, oui, mais surtout pas dans la commune, parce que je n'ai pas ceci, je n'ai pas cela et je ne peux pas cela! Donc, il nous manque d'ailleurs pour être en accord avec la loi, une aire de grand passage, et c'est le même problème avec les déchèteries. Mais, à la limite les remarques faites par Monique indiquent les limites du CODEV dans la façon dont il fonctionne aujourd'hui. Si on prend l'exemple de la liane 5, ce sont quand même les atermoiements – on va dire cela comme cela, pour être gentil – de la Ville de Bordeaux plus que d'autres, au niveau de la barrière qui ont posé des soucis au cours des dernières années. Apparemment, François n'a pas l'air d'accord, mais enfin c'est ce que nous en avons retenu. Aujourd'hui, nous arrivons à faire avancer la situation notamment parce que c'est la Ville de Bègles qui va compenser le stationnement. Je ne pense pas que la Ville de Talence aille beaucoup compenser. Deuxième point, sur le TCSP entre le CHU et Gradignan, qui passe par la Médoguine notamment, c'est inscrit dans le SDODM. Je m'étais inquiété il y a deux ou trois ans, du fait que cela semblait descendre au fur et à mesure des mois qui passaient dans la priorité. Je vous rappelle quand même la réponse que m'avait faite Alain JUPPÉ. Il avait très clairement indiqué que la liaison en question était absolument conditionnée à une rénovation totale des boulevards Nord, à la hauteur ou au niveau – je ne me souviens plus de l'expression exacte - de ce qui a été fait pour les quais. Donc, là, en l'occurrence, cela augmentait la facture de 180 millions d'euros, enfin, cela la doublait. Là aussi, on arrive à la limite de ce que la commune pourrait faire toute seule en matière de déplacements et de mobilité. C'est quand même compliqué.

Mme ZANOTTI: Je voulais juste intervenir sur la fiche 32, audit énergétique du patrimoine communal. Je vois qu'il y a cinq bâtiments qui sont listés pour être audités: le centre technique municipal, les bâtiments Coubertin, Curie, Espeleta, et la médiathèque pour un montant de 300 000 €. J'aurais voulu savoir pourquoi ces bâtiments et quels étaient les critères de choix ?

M. LE MAIRE: Pour répondre très précisément à votre question, ce sont des bâtiments qui étaient particulièrement énergivores, indépendamment du plus grand bâtiment qu'était la piscine. Sauf que la piscine va être complètement refaite. C'est la raison pour laquelle ces bâtiments avaient été listés en fonction d'études qui avaient été remises.

Je suis désolé de vous décevoir, mon cher collègue, mais vous ne tempèrerez pas mon lyrisme! Je crois vraiment qu'à travers une politique, on peut vraiment à travers ce genre de choses-là, indiquer un cap et je vous le rappelle: proximité, urbanisme, mobilité et développement durable. Et c'est aussi pour cela que des fiches sont modifiées, retardées et adaptées en fonction des choses qui sont faites. Je n'ai vraiment pas bien compris votre propos sur la liane 5. D'abord, pardon, mais ce ne sont pas les atermoiements du maire de Bordeaux, puisque le maire de Bordeaux est limitrophe avec lui-même, donc en fait il est plutôt d'accord. La seule chose je vous rappelle que c'est que la barrière de Toulouse est la section la moins large de tout le périmètre et au milieu de cette section, il y a à côté d'un restaurant rapide que je ne citerai pas le nom, un arbre remarquable, et que le fait de passer

par cet endroit-là, aurait nécessité de couper l'arbre. Or, le maire de Bordeaux, je ne vais pas parler pour lui, a refusé qu'on coupe cet arbre. Donc, ce n'est pas si simple.

Vous avez dit une fois encore que c'est grâce à la mairie de Bègles qu'on avait compensé le stationnement. Pas du tout! Le stationnement qui va être créé à Bègles a pour seul but de compenser le stationnement qui va être perdu par l'opération Bahia. Pour le reste, c'est de la conservation du stationnement de proximité. Il y en a du côté de Bègles et du côté de Talence. Si vous vous baladez, j'y passe un paquet de fois maintenant, vous pourrez voir qu'il y a du stationnement longitudinal du côté de Bègles et du côté de Talence. Et puis pour finir sur le TCSP, oui, il y a des études. Je rappelle que les TCSP sont aussi soumis à un certain nombre d'enquêtes. Là, vous avez vu que c'était avant la concertation. Moi, j'ai eu l'occasion de le dire et le redire, je suis favorable à un tramway qui ferait la liaison entre Gradignan, avec une fourche à Thouars, en tout cas dans un premier temps, jusqu'au CHU. Si l'on a rajouté la section qui vient après, Madame DE MARCO, c'est parce que la fameuse vanne qui détermine entre guillemets la rentabilité de la ligne n'était pas suffisante sur ce parcours. Donc, les études qui sont demandées sont destinées justement à essayer de trouver un équilibre. Nous savons que les études comme les parcs relais sont très souvent très pessimistes et qu'en général cela marche mieux dans la vraie vie que dans les études. Néanmoins, je pense qu'il faut tout faire pour œuvrer de manière que la concertation soit ouverte en fonction du résultat des études, sur le tracé qui nous sera proposé. En tout cas, la position de Talence n'a pas varié d'un iota. La liaison a minima de manière à pouvoir lier trois lignes de tram la nouvelle, la A, la B, la desserte de Gradignan et du campus universitaire et la desserte du quartier de Thouars. Puisque je vous le rappelle dans la délibération originale du tramway, le désenclavement des quartiers prioritaires de la ville était l'un des éléments moteurs. Je crois que Thouars n'aura qu'à s'en féliciter. Monsieur AMBRY?

M. AMBRY: Je reviens simplement sur le centre de recyclage. Ce projet de centre de recyclage est une arlésienne entre la Métropole et notre commune. Ayant été délégué par le conseil municipal pour être élu à la Communauté urbaine, j'étais dans la commission Déchets, et cette question, nous l'avons traitée 30 000 fois. Je crois qu'il faut être plus clair. Nous ne ferons pas de centres de recyclage à Talence. Vous avez dit très adroitement ou diplomatiquement : nous avons très très peu d'espace. C'est une commune qui est très très très concentrée. C'est une façon de dire qu'il ne reste plus de terrain, parce qu'ils ont été vendus par votre prédécesseur. Il y avait deux terrains : celui où on va installer prochainement le centre religieux pour les musulmans et le deuxième qui était à l'angle de l'avenue Schweitzer et du Haut Brion. Là, on a fait une immense résidence pour lequel il y a un procès pénal en cours contre le promoteur, qui a fait beaucoup plus que ce qu'il nous avait dit qu'il devait faire. Ces deux terrains étaient les plus excentrés par rapport au centre-ville, les plus accessibles, les moins nuisibles pour les habitants. Il y avait la possibilité de le faire. Une autre décision a été prise, mais je crois qu'aujourd'hui il faut arrêter de dire que la mairie s'engage – c'est ce qui est écrit Monsieur le Maire – à trouver un terrain. Il n'y en a plus. Il faut le dire, il n'y en a plus. C'est terminé. Ou alors on aurait pu en mettre un à la place de l'avenue Racine, que l'on est en train d'enterrer pour faire un parc, mais on aurait pu le faire dessous, dans le tunnel. C'était la seule solution, maintenant il ne reste plus rien. Alors après,

eux s'engagent à financer l'étude si nous trouvons un terrain. Je dois vous dire qu'en l'an 3000, nous ne l'aurons toujours pas trouvé.

M. LE MAIRE: Le conseil municipal de l'an 3000, je saurai vous apporter la contradiction si nécessaire, mais d'abord, je pense qu'il y a des terrains qui peuvent toujours exister. Je vous avais déjà prouvé, encore ce vieux fantasme, on a vendu, on a tout vendu, etc., sur les dix dernières années, le patrimoine de Talence s'était plus agrandi qu'il ne s'était diminué. J'ai eu l'occasion de vous dire également que le patrimoine de Talence s'est définitivement enrichi la semaine dernière du château des Arts, puisque la vente a été faite. Mais, nous n'allons pas y mettre un centre de recyclage. Comme quoi finalement le patrimoine de la Ville de Talence continue d'augmenter. Moi, je crois qu'il ne faut surtout pas laisser tomber, sinon cela voudrait dire que la Ville de Talence dit «aux autres les contraintes et à nous le fait de pouvoir en profiter». Il y a des terrains. Que deviendront un jour les terrains universitaires par exemple? Est-ce que le programme de dévolution voulu par le gouvernement précédent que vous souteniez peut-être pourrait permettre de dégager des terrains ou des opportunités qui n'existent pas aujourd'hui.

M. AMBRY: Dire aux autres, c'est dire aux Talençais: «vous irez ailleurs pour vos déchets». C'est ce que nous faisons aujourd'hui! Le centre de Gradignan a été fermé pour cause de travaux, nous sommes partis à Villenave. Ainsi de suite et ainsi de suite, ainsi de suite. Non, mais je vous assure que pour les habitants, ne pas avoir de centre de recyclage, c'est quand même important.

M. LE MAIRE: Je vous dis juste qu'aujourd'hui, il n'est fait pas interdiction d'identifier demain des terrains qui n'existent peut-être pas aujourd'hui, en tout cas ne pas refermer le dossier. Sinon, vous allez à Pessac, et sinon, nous allons prendre le tramway entre Gradignan et le CHU. Les votes ?

M. CONTE : Je suis désolé, je suis arrivé en retard, mais pour des raisons très honnêtes. Excusez-moi.

Je voudrais faire deux ou trois petites remarques. Tout d'abord, le texte initial n'étant pas paginé, je l'ai paginé. En page 6, il est écrit : «Dans un contexte de concurrence territoriale accrue» ! Cela veut dire que ce texte admet, voire soutient la mise en concurrence des territoires et des hommes. Serait-ce un texte néolibéral ? On se pose la question.

Ensuite, même page, je vois : «Construire plus». Ah ! Je croyais que Talence était la ville la plus dense de la Métropole. Non, on veut encore rajouter des cages à lapins. Très bien !

Ensuite, page 8, je lis : «L'un des enjeux de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et les communes est de mettre en cohérence les objectifs de développement de la Métropole avec le projet de territoire de la commune». Cela, si on lit un petit peu entre les lignes, cela veut dire que c'est la soumission totale de Talence à la Métropole et aux diktats de la Métropole. C'est comme cela que je l'interprète.

Nous allons aller un peu plus loin. Page 14, il est question, description des projets prioritaires, projets d'aménagement de voirie : la Libération ! N'avons-nous pas déjà fait le cours de la

Libération avec une pseudo piste cyclable qui n'est plus une piste cyclable, qui a été reconnue comme une erreur de la Communauté urbaine. Alors, on a dépensé l'argent du contribuable pour rien, comme d'habitude, ce n'est pas grave.

Ensuite, page 16, la gouvernance de proximité : on va créer quatre directions territoriales. C'est la simplification due à la métropolisation, quatre directions territoriales avec quatre directeurs, des sous-directeurs, des sous-sous directeurs, des soupapes tout ! Très bien, je pense que la bureaucratie et le recrutement clientéliste ont de l'avenir dans la Métropole. C'est mon point de vue.

Ensuite, il est question, je ne vais pas trop insister, page 29, je lis : «La croissance verte, un oxymore». La croissance verte. Il y a même des oxymores à l'intérieur de ce texte, n'est-ce pas ?

Ensuite, page 23, accroître la maîtrise foncière. Qu'est-ce que je lis entre les lignes? La Métropole veut gérer la rente foncière au détriment des communes. C'est ce qui va se passer. Bientôt, les maires ne pourront plus gérer la rente foncière, ce sera directement la Métropole qui le fera.

Ensuite, page 24, Bordeaux Métropole soutient également la mise en œuvre du stationnement payant. C'est très bien. Encore un accroissement de la marchandisation du domaine public! Voilà ce qu'il faut lire.

Ensuite, page 25, je terminerai là-dessus, croissance numérique, French Tech, n'est-ce pas, et un peu plus bas, la promotion d'un territoire business friendly. Je voulais savoir si le «business friendly» c'est dans le contexte du «crony capitalism» ? J'aimerais bien qu'on me dise. Merci.

M. LE MAIRE: C'était très bien merci, merci, Monsieur CONTE. Je ne sais pas si votre remarque appelle des réponses. Il y a parfois des choses, on parlait de théâtre tout à l'heure.

D'abord, puisque peut-être que vous n'étiez pas arrivé, j'ai rappelé que les travaux du cours de la Libération ne prendraient que quelques jours. Nous avons un défaut dans la voirie et donc, nous allons refaire la voirie. Nous avons préféré faire ces travaux entre le 14 et le 30 juillet, ce qui permettra aux bus et aux vélos de circuler. Je vous rappelle que ce n'est pas la piste cyclable que nous avons enlevée et refaite, puisque la piste cyclable à cet endroit-là n'existe plus. Par contre, elle va être refaite sur certains grands axes comme Peydavant.

Deuxième chose, vous avez parlé d'inclusion numérique et je vous confirme qu'il faut que l'on mène tout un tas de choses sur l'inclusion numérique, que Talence souhaite mettre en œuvre, même à travers les actions sociales. Je le rappelais lors du dernier conseil municipal, quand on voit le nombre de personnes qui nous ont sollicités pour les aider à faire la déclaration en ligne des impôts, on se rend compte que la fracture numérique n'est pas valable que dans les territoires. Enfin, sur le «business friendly», je ne vais pas reprendre d'autres anglicismes, parce que je ne parle que français, je vous rappelle que nous avons des actions effectivement en faveur du développement économique et que Bordeaux Métropole à travers le TISD nous aide notamment sur le doublement de la pépinière, qui demain, nul doute concernant

certaines de vos opinions, indépendamment de créer des postes, permettront de créer des postes localement et des emplois sur Bordeaux et sur Talence donc. Et puis, dernière chose, je vous confirme que l'urbanisme à Talence est une chose qui est, demeure et demeurera maîtrisée. Je vous rappelle qu'on va être la ville qui va se doter d'un certain nombre d'éléments, de chartes. D'ailleurs, je connais un des premiers signataires de cette future charte de maîtrise foncière. Je vous rappelle que l'opération que l'on mène sur l'habitat participatif ou celui qui est en face à l'atelier Peybouquey a permis de donner un certain nombre de sorties, de biens et d'appartements à destination à des prix modérés et que c'est une façon aussi d'accueillir des gens sur notre territoire.

M. CONTE: Je voudrais préciser quelque chose, si vous me le permettez: «Crony Capitalism», parce que je pense qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas compris, c'est le capitalisme de connivence ou le capitalisme des copains. C'est dans le «friendly».

M. LE MAIRE : C'est votre interprétation.

M. CONTE: Non, mais c'est connu parmi les économistes: «Crony capitalism».

M. LE MAIRE: C'est vrai, je connais beaucoup d'économistes qui sont contre le capitalisme. On va voter donc, après ces anglicismes. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Le quatrième contrat de co-développement pour la période de 2018 à 2020 vient d'être adopté par Bordeaux Métropole par délibération en date du 27 avril 2018.

Je vous rappelle que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2018 - 2020 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Le contrat Talençais regroupe 50 actions dans tous les champs de compétence de la Métropole : voirie, déplacements, stationnement, aménagements, développement économique, manifestations métropolitaines, équipements d'intérêt métropolitain, habitat, enseignement supérieur, déchets, eau, nature, écoles métropolitaines, développement durable, énergies et politique de la ville. C'est donc un contrat particulièrement riche qui pourra cependant faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

Je vous propose d'approuver le contrat de co-développement 2018 - 2020 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole.»

ADOPTÉ PAR 35 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE (une vraie gauche pour Talence)

3 ABSTENTIONS (E.E.L.V.)

N° 5 - Convention de partenariat avec l'inspection académique de l'éducation M. VILLEGA-ARINO: Mes chers collègues, je suis assez fier de vous présenter cette délibération, d'autant plus fier que je suis avec le responsable de l'action, puisque le directeur de l'école de musique est dans la salle et je tiens à le féliciter pour cette action qui a débuté en 2006. Donc quelques précisions pour que vous compreniez bien ce qui se passe, notamment sur la genèse de ce projet. En effet, en 2006-2007, l'école municipale de musique de Talence a créé un ensemble de cuivres qui fonctionnait sur le temps périscolaire à l'attention des élèves scolarisés en cycle 3, c'est-à-dire de CE2, CM1 et CM2.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, merci.

M. VILLEGA-ARINO: Si cela ne vous intéresse pas, je peux arrêter. Mais, c'est vrai que c'est un peu désagréable, quand on présente quelque chose d'avoir des conversations en aparté, notamment lorsque les responsables sont là. Donc, il y avait un changement d'école chaque année et en 2006-2007, c'était l'école Saint-Exupéry, 2007-2008 l'école Albert-Camus, 2008-2009 l'école Georges Lasserre, 2009-2010 Jules Michelet et 2010-2011 l'école Maurice Ravel. Cette opération a été quand même relativement couronnée de succès et nous avons donc décidé de la faire évoluer. Il y a eu de nombreux entretiens entre la Ville de Talence et les représentants de l'Éducation nationale, qui étaient très intéressés par ces dispositifs d'intégration de la musique dans l'enseignement scolaire. Il a été proposé et décidé de faire évoluer ce projet pour tendre vers un dispositif «Cham», c'est-à-dire classes à horaires aménagés de musique. Ce dispositif est encadré par différents dispositifs réglementaires très précis et cela n'avait pas été possible dans un premier temps. Mais néanmoins, il avait été acté la mise en place d'une classe à projet musical d'innovation et d'expérimentation qui a été créée le 1er septembre 2011 à l'école Jules Michelet de Talence. C'était une décision de l'Éducation nationale. 112 enfants ont pu participer à cette action et bien que le projet initial avait été décidé pour une durée de trois ans, il a toujours été reconduit tacitement jusqu'à aujourd'hui. Afin de régulariser cette situation, il est proposé pour l'année 2017-2018, de cosigner un avenant à cette convention et d'évoluer donc effectivement et d'essayer d'avoir la labellisation «Cham». Cela paraît en effet possible aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce que les différentes interventions du ministre de l'Éducation nationale sur la place de la musique dans l'enseignement et dans les écoles nous conforte dans notre décision. La DRAC a donné un avis favorable et surtout, étant donné la bonne acceptation et l'intégration du projet auprès de la nouvelle équipe de l'école Jules Michelet, puisque tous les enseignants sauf une ont changé et sont partants pour ce dispositif. Il convient donc désormais de fixer le cadre de ce que serait la classe à horaires aménagés de l'école Michelet.

Quelques petites précisions rapidement, je ne vais pas vous détailler toute la convention, mais en gros, le fonctionnement va être à l'identique. Il s'agira d'élèves qui sont volontaires sur l'ensemble de la ville, avec possibilité de dérogation s'ils ne dépendent pas de la carte scolaire. Le but étant évidemment de favoriser la réussite scolaire des élèves inscrits, tout en faisant bénéficier l'ensemble des élèves de l'école d'un projet artistique et culturel intéressant. C'est un projet qui est co-construit entre l'Éducation nationale, Jules Michelet et l'école

municipale de Talence. La procédure d'admission est soumise à un protocole bien défini, puisque le premier trimestre est une phase de test où tous les élèves de CE1 ont trois heures de parcours de découverte musicale. Au deuxième trimestre, une commission donne son avis sur les candidatures, cette commission étant constituée par l'inspecteur de l'Éducation nationale, le directeur de Jules Michelet ou la directrice, le directeur de l'école municipale de danse, le conseiller pédagogique en Éducation nationale et deux représentants des parents d'élèves. Il y a donc un aménagement de l'emploi du temps et de l'enseignement, en sachant que les élèves ne sont quand même pas tous regroupés dans une classe unique pour favoriser le brassage. Enfin, il y a une observation et un suivi commun des élèves entre l'Éducation nationale et l'école municipale de musique de Talence.

C'est cette nouvelle convention que je vous propose de voter.

M. LE MAIRE : Des remarques ?

M. DELLU: À partir du moment où ce dispositif dans cette convention assure la pérennisation du système, qui était un peu devenu bancal et qui plus est, d'après ce que vous dites, en tout cas augmente le temps de cours de façon importante, nous ne pouvons qu'être favorables.

M. VILLEGA-ARINO: Je peux vous préciser quelques points. Le dispositif actuel concernait le CE2 jusqu'au CM2 et là, nous allons passer du CE1 au CM2. Il y avait 16 enfants par classe, nous allons passer à 15 enfants par classe. Il y avait trois heures de musique encadrées par l'école municipale de musique; nous allons passer à 3h30 de musique encadrée plus 1 h par l'enseignant de la classe, sauf les CE1. Dans l'ancien dispositif, nous avions quatre instruments différents par classe, là nous passons à trois instruments par classe. Au départ, nous avions une volonté essentielle de faire un apprentissage par le collectif. Là, nous allons faire un retour sur des apprentissages fondamentaux permettant une meilleure réussite dans le collectif et nous passons de 22 h 30 à 29 h. Il y a donc un renforcement du dispositif.

M. LE MAIRE : De rappeler que ce dispositif est né dans les années 70. Effectivement, le ministre de l'Éducation nationale, qui d'ailleurs a souhaité que notre rentrée scolaire se fasse en musique, plébiscite effectivement la musique et le succès incontestable de ces classes.

Les votes, s'il vous plaît ? Pour. Très bien. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Depuis l'année scolaire 2011 2012, l'École Municipale de Musique et de Danse de Talence (EMMD) conduit, en partenariat avec l'Éducation Nationale, des classes à projet musical d'innovation et d'expérimentation à l'école élémentaire publique Jules Michelet.

Ce projet avait fait l'objet d'une convention validée en conseil municipal le 27 avril 2011.

Ce dispositif qui était expérimental a permis à 112 enfants d'avoir accès à un apprentissage et à une pratique artistique pendant 3 ans durant le temps scolaire. Une dizaine d'entre eux sont toujours inscrits à l'EMMD. Aujourd'hui, ce projet ne pouvant plus être maintenu sous cette forme, et compte tenu de l'intérêt qu'il présente, tant pour l'Éducation Nationale que pour notre Collectivité, il est devenu nécessaire de le labelliser Classe à Horaires Aménagées Musique.

Encadré par différents textes réglementaires de l'Éducation Nationale, cela permettra d'assurer la pérennité de ces classes sur le long terme. Compte tenu du principe de gratuité de l'enseignement public, les familles seront exonérées de tarifs d'inscriptions mais prendront à leur charge la location et l'entretien de l'instrument fourni, au tarif minimum de la grille tarifaire «location «d'instrument» votée par le conseil municipal.

Ce nouveau dispositif s'adressera aux enfants dès le CE1 et permettra une augmentation significative des temps de cours de musique (de 3 h à 4 h 30 hebdomadaires par classe sauf CE1)

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la dite convention jointe à la présente délibération ainsi que tout document afférent à cette dernière.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

N° 6 - Fixation du tarif des stages d'arts plastiques enfants au Forum des Arts et de la Culture

M. VILLEGA-ARINO: Les arts plastiques, il faut bien le reconnaître sont un petit peu en difficulté depuis le changement des rythmes scolaires et il y a eu, on peut le dire, une petite désaffection devant la multiplicité et la multiplication des propositions. Nous avons donc, dans le cadre de la prochaine saison culturelle, décidé d'organiser des stages. Deux stages qui auront lieu aux vacances de la Toussaint et aux vacances de Noël. Il s'agit de voter le tarif de ces stages.

M. LE MAIRE: Et de vous rappeler que de manière à les rendre plus attractifs, ces tarifs n'ont pas été augmentés, afin qu'ils ne subissent pas les affres de l'inflation. Pour, tout le monde ? Merci.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Afin de renforcer les propositions de pratique des arts plastiques en direction du jeune public et de compléter le dispositif de découverte et médiation autour des expositions, le Forum des Arts & de la Culture envisage la mise en place de deux stages de pratiques artistiques, de 9 h chacun, répartis sur les vacances de Toussaint et de Noël.

Je vous propose donc de fixer le tarif de chaque stage, qui demeure inchangé, comme suit :

Enfants Talençais

QF de 0 à 200 20,00 €

QF de 200 à 3000 de 20 à 65,00 €

En suivant la progression linéaire : Prix = 0,01607XQF + 16,785

QF supérieur à 3000 65,00 €

Enfants non talençais

75,00 €

»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

7 - Saison culturelle 2018-2019 - Fixation des tarifs

M. VILLEGA-ARINO: Vous m'avez souvent entendu parler durant ces nombreuses années de médiation de parcours forums, de partenariat avec l'Éducation nationale et avant de vous présenter cette délibération, je voudrais vous montrer juste un petit film très bref, qui s'appelle le «Parcours Forum» qui est en quelque sorte résume le travail qui ne se voit pas forcément, mais qui est capital dans une politique culturelle, de l'ensemble de nos intervenantes du service culturel en partant de Lucile BADIN, en passant par Valérie ROQUES, Céline CHEVRIER, Agathe et j'en oublie, et sous la direction d'Isabelle MORA. Nous allons lancer ce petit film puisque ce sont les vacances.

[Visionnage d'un film].

M. VILLEGA-ARINO: Chaque manifestation culturelle dans le forum est accompagnée d'une médiation, c'est-à-dire d'un partenariat avec l'Éducation nationale sous la conduite de Céline CHEVRIER avec une explication. Et un partenariat avec les enseignants et les professeurs des écoles. Cela se solde par un atelier de fin de visite. Là, nous sommes dans l'espace de culture scientifique avec Agathe. Avec, toujours un partenariat avec les professeurs, espace qui a été créé il y a deux-trois ans, et qui se situe au troisième étage du forum. Avec un retour d'expérience à l'intérieur de l'école et une poursuite en partenariat avec les professeurs. Là, c'était une expérience sur le mouvement, puisque l'un des thèmes des cultures scientifiques était le mouvement.

M. LE MAIRE: Un petit film très sympathique, la Villette n'a qu'à bien se tenir, à l'heure où les professions scientifiques sont souvent boudées, c'est important d'éveiller les plus jeunes à ces aspects-là. Est-ce que vous avez des remarques ? Le vote ? Pour ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Dans le cadre de la prochaine saison culturelle, la Ville organise et programme différents spectacles qui viendront enrichir et étoffer l'offre de diffusion culturelle déjà mise en place depuis plusieurs années.

La proposition à destination des publics sera présentée lors de l'ouverture de saison le 13 octobre prochain et détaillée dans l'agenda culturel et dans le programme des spectacles.

Afin d'organiser les actions conduites par le service culturel, la Ville doit définir une grille tarifaire adaptée à son offre de spectacles.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel de la Ville qui vise à permettre à chacun de découvrir et profiter d'une offre culturelle diversifiée, encourager l'accès à la pratique artistique et culturelle
- de la qualité de l'accueil des salles qui recevront des spectacles
- des tarifs pratiqués par les autres services culturels (notamment sur la Métropole de Bordeaux)

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions et/ou programmateurs culturels font l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux causes contractuelles de coorganisation (cf paragraphe II)

En conséquence, je vous propose aujourd'hui de fixer comme suit la grille tarifaire afférente à la programmation de la saison culturelle **2018/2019**, ces tarifs ne subissant pas d'augmentation cette année.

I - Tarification des spectacles et concerts

Cette tarification concerne les spectacles suivants :

Papier, ciseaux, forêt, oiseaux – Cie Groenland Paradise – 14 novembre 2018 au Dôme – à partir de 5ans

L'égaré - Cie Créature - 23 novembre 2018 au Dôme - tout public à partir de 10 ans

Vent debout – Cie Des fourmies dans la lanterne – 7 décembre 2018 à la Médiathèque Castagnéra – Tout public à partir de 7 ans

Mythologie, le destin de Persée – groupe Anamorphose – 18 janvier 2019 au Dôme – Tout public à partir de 8 ans

Des paniers pour les sourds -Cie Liquidambar - 8 Février 2019 au Dôme - Tout public à partir de 12 ans

Je ne suis pas venue seule – Cie spectralex – 7 mars 2019 au Forum des Arts et de la Culture – Tout public à partir de 10 ans

La famille vient en mangeant - Cie Mmm - 29 mars 2019 au Forum des Arts & de la Culture- Tout public à partir de 10 ans

Le rêve d'un coincoin - 14 juin 2019 dans le bois de Thouars - Tout public à partir de 12 ans

Tout le monde me regarde – Caroline Lemignard /Art session– 28 juin 2019 dans le Parc Peixotto – Tout public à partir de 13 ans

Tarif plein adulte	12,00 €
Tarif réduit adulte (*)	8,00€
Tarif enfant (jusqu'à 12 ans inclus), groupes d'usagers accompagnés par des structures de Talence à vocation sociale	
Concerts Musiquenville à l'Agora du Haut-Carré proposés par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.	
	4,00€

Enfants et jeunes de – de 17 ans accompagnés par les centres sociaux,centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, crèches	
- Accompagnateurs des groupes centres sociaux, centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse de Talence et hors Talence, élèves de l'EMMD pour les concerts Musiquenville à l'Agora du Haut-Carré Enfants venus à la représentation scolaire en journée sur les spectacles «tout public» programmés le soir	

(*) Application du tarif réduit :

Le tarif réduit est applicable aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire), aux groupes à partir de 10 personnes, aux professionnels du spectacle, collégiens, lycéens, étudiants de – de 30 ans, aux adultes accompagnés d'un enfant jusqu'à 12 ans inclus sur un spectacle tout public

(**) Application détaillée des billets exonérés :

- -accompagnateurs de groupes d'enfants de Talence (animateurs et enseignants)
- -invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville, les Compagnies et les partenaires.

II - Spectacle programmé dans le cadre de partenariats avec tarification particulière

RDV au Paradis- Bénédicte Chevallereau de la compagnie La Grosse Situation- mardi 16 octobre 2018 dans la chapelle Castelterrefort sur le campus universitaire de Bordeaux -Tout public – Dans le cadre du Festival FAB (Festival International des Arts de Bordeaux Métropole)

Tarification particulière :	5,00 €

III - Tarification «Public scolaire»

Cette tarification s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées en temps scolaire ou hors temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle. Elle concerne les spectacles suivants :

Papier, ciseaux, forêt, oiseaux – Cie Groenland Paradise – 15 novembre 2018 au Dôme – à partir de 5ans

L'égaré - Cie Créature - 23 novembre 2018 au Dôme - à partir de 10 ans

Vent debout – Cie Des fourmies dans la lanterne – 7 décembre 2018 à la Médiathèque Castagnéra – à partir de 7 ans

Mythologie, le destin de Persée – Groupe Anamorphose – 17 et 18 janvier 2019 au Dôme – à partir de 8 ans

Des paniers pour les sourds – Cie Liquidambar – 8 Février 2019 au Dôme – à partir de 12 ans **Zoom Dada – Théâtre Bascule –** 11 avril 2019 au Dôme – à partir de 3 ans

Le rêve d'un coincoin – Cie Espèce Fabulatrice -14 juin 2019 dans le bois de Thouars - à partir de 12 ans

	1	
Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Talence	6,00€
Collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés	Hors Talence	7,00€
Ecoles maternelles, élémentaires	Talence	4,00€
Ecoles maternelles, élémentaires	Hors Talence	5,00 €
Accompagnateurs (pour les maternelles :1 adulte pour 8 enfants, pour les élémentaires : 1 adulte pour 14 enfants, pour les collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et établissements spécialisés : 2 adultes par classe)	Talence et hors Talence	Exonéré (**)
Accompagnateurs (au-delà du taux d'encadrement exigé)	Talence et hors Talence	4,00 €, 5,00 €, 6,00 € et 7,00 € en fonction du tarif appliqué aux enfants mentionné ci-dessus

III - Tarification à la séance : Conférences / Ateliers Médiation

Cette tarification concerne les Conférences/ séances découverte histoire de l'art programmées par le Forum des Arts & de la Culture et les ateliers de médiation scientifique programmés par le service culturel.

Atelier de médiation scientifique pour un duo parent - enfant	5,00 €
Atelier de médiation scientifique pour 1 enfant	3,00 €
Conférence Médiarchi, conférence «cycle Histoire de l'Art contemporain, Démélis-mélos de l'art»	3,00 €

Il est proposé:

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus pour l'achat de places de spectacles au titre de la saison 2018-2019,
- de dire que les recettes seront versées à l'article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel du budget de la Ville.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

N° 8 - Convention de mise à disposition du personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019

M. DUART : Comme vous le savez, certains enfants en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement, par des AVS, qui ne s'appellent plus AVS, d'ailleurs, mais Assistants d'enfants en situation de handicap. Ils bénéficient d'un accompagnement sur le temps scolaire, mais il peut être parfois nécessaire que cet accompagnement se poursuive sur les temps périscolaires, et notamment sur la restauration. Pour cela, nous devons signer une convention comme tous les ans, avec les services départementaux de l'Éducation nationale et avec les SESAD, les services d'éducation spécialisée et d'aide à domicile. Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, de façon à ce que cet accompagnement puisse se faire.

M. LE MAIRE: J'en profite pour dire que j'ai proposé que l'on applique aux AVS, donc aux AESH, un tarif plus juste par rapport à la restauration dans les établissements, parce qu'ils payaient la même chose que le corps professoral, avec pas tout à fait le même salaire. Donc, nous appliquerons aux AESH le même tarif et le même calcul que ce que l'on pratique pour les élèves.

Mme ZANOTTI: Juste pour savoir, combien d'enfants sont-ils concernés sur la commune de Talence ?

M. DUART : Sur la commune de Talence, on va rester à l'ancienne pour l'instant, il y a 7 AVS, 4 à l'école Maurice Ravel...

M. LE MAIRE: 2 à Lasserre élémentaire et 1 à Saint-Ex maternelle.

M. DUART: C'est cela, exactement.

M. LE MAIRE: Est-ce que cette délibération appelle des remarques ? Non. Le vote. Pour. Je vais juste revenir, parce que j'ai été un peu dans mon lyrisme, j'ai oublié de passer la parole à Patrick sur la délibération précédente, puisqu'on votait pour la fixation des tarifs et pas pour la vidéo. Donc, quand même Patrick et puis surtout, indépendamment des tarifs qui ne sont pas très importants, c'est surtout savoir un peu la saison culturelle et un petit peu tout ce qui est en œuvre.

M. VILLEGA-ARINO: Je vais être bref, parce que j'ai l'impression que Monsieur le Maire a un dîner ce soir et veut rentrer... non, je plaisante! D'abord, ce qui est très important, c'est que dans le cas de la fixation de ces tarifs, il n'y a pas de modification des tarifs, pas d'augmentation et on applique toujours le même système. Quelques mots sur la saison culturelle et notamment sur la programmation de spectacles, qui est l'œuvre de Valérie ROQUES. Pour vous dire que cette saison 2018-19 sera le reflet de choix artistiques relativement éclectiques, toujours de qualité, pour un public essentiellement de familles et de scolaires, mais également pour un public «tout public» et les structures socioculturelles. 11 spectacles dont 6 sont des créations de compagnies locales, dont deux compagnies talençaises, avec au programme du théâtre, marionnettes, poésie, randonnée. Comme la saison 2017-2018, il y aura une tarification particulière à 5 euros pour les spectacles

programmés dans le cadre du FAB, le Festival international des Arts de Bordeaux. Les partenariats engagés avec Bordeaux Métropole et l'Université de Bordeaux seront poursuivis en 2018-19 et enfin, dans le cadre de cette saison, si des groupes scolaires viennent assister à des représentations programmées hors temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle, ils bénéficieront de tarifs scolaires. Un petit bilan sommaire sur les spectacles de la saison 2017-2018. Nous avons mis 2 131 fauteuils en location, 1 481 ont été loués, 11 spectacles, 19 représentations et un taux de fréquentation de quasiment 80 %. Un taux de fréquentation public de 76 % et un taux de fréquentation scolaire de 85 %, ce qui me réjouit toujours.

Deux petits mots sur la science infuse, afin que vous sachiez bien ce qu'il se passe. Les ateliers de la science infuse se déploient sur deux temps forts sur la saison culturelle. Ils sont toujours en lien avec des expositions du forum, comme vous avez pu le voir, en présentant un volet scientifique à l'approche plastique proposée par des artistes. Pour l'année 2017, il y a eu un temps fort sur le mouvement et un temps fort sur l'être vivant. Voilà ce que je voulais préciser et féliciter le travail du service culturel et son équipe.

M. LE MAIRE: Comme cela, notre décision et surtout la programmation sont éclairées. Merci beaucoup Patrick.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation et aux Activités périscolaires, expose :

«Depuis 2003, un dispositif d'accompagnement de la scolarité des élèves porteurs de handicap par des «Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap» a été mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires du département de la Gironde, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Ce personnel intervient pendant le temps scolaire. Toutefois, pour assurer la continuité du dispositif, et conformément à l'article L916-2 du Code de l'Éducation, il est apparu nécessaire dans certains cas de poursuivre l'accompagnement de l'élève porteur de handicap pendant les activités périscolaires organisées par la Ville de Talence, comme la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Ainsi, un accompagnement spécialisé est réalisé de manière complémentaire durant le temps de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire par les intervenants du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), établissement médico-social.

Par le biais de conventions, des assistants d'éducation «Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap» ainsi que des intervenants spécialisés sont respectivement mis à la disposition de la Ville de Talence par les services de l'Éducation Nationale, les établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les SESSAD.

Ce complément de prestation reste à la charge de l'employeur, et à ce titre, n'ouvre pas droit à rémunération supplémentaire. Les repas éventuellement pris par les « Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap», en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont pris en charge par la Ville. Les repas pris par ces mêmes accompagnants, précédemment facturés sur le tarif enseignants et ceux des services civiques sont désormais facturés aux tarifs enfants talençais.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2018/2019, les conventions de mise à disposition avec les services départementaux de l'Éducation

Nationale, les établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les SESSAD sur la base des documents types ci-joints.»

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

9 - Convention avec la Caisse d'Allocations familiales de La Gironde – Régularisation et avenant pour le service CDAP

M. LE MAIRE: Avant de laisser la parole à Monsieur JESTIN pour cette délibération, je voulais vous présenter notre nouveau directeur financier, Monsieur Aurélien RICHEN, qui est juste là qui va se lever. Voilà, Aurélien, dont on avait voté lors du dernier conseil municipal, l'installation et donc voilà. Je vous le présente, il arrive de la région lyonnaise. Il a déjà pris ses fonctions depuis le 2 juillet et nous aide. Bienvenue, Aurélien, dans la collectivité.

(Applaudissements).

M. JESTIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après le CAF pro, nous avons désormais le CDAP, c'est-à-dire le Service de consultation des dossiers allocataires pour les partenaires.

Vous le savez dans nos relations avec la CAF, il est important que nous puissions accéder à la base aux locataires de CAF Gironde. Celle-ci a été remise au goût du jour en mars 2017 et donc ce nouveau service s'appelle désormais le CDAP. Grosso modo, cela reprend la même chose, cela a été un peu amélioré. Vous trouverez donc un certain nombre de documents, notamment la convention d'accès à l'aspect sécurisé «moncomptepartenaire», mais également le contrat de services qui lie et qui fixe les différentes modalités. Vous trouverez également un avenant sur la convention d'accès qui nous permet d'avoir des éléments sur les déclarations dématérialisées des données d'activité de nos centres de loisirs et d'accueil périscolaire. Et le bulletin d'adhésion aux services d'aide financière d'action sociale. Vous avez les conventions et l'ensemble des annexes en suivant la délibération.

M. LE MAIRE : Voilà une bien belle délibération pour l'installation de M. RICHEN! Alors, avez-vous des remarques sur cette délibération avec beaucoup d'enjeux? Non. Le vote. Pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Par décision municipale N°148 en date du 7 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Gironde. Cette convention organise les modalités pour la consultation d'informations dans la base allocataire de la CAF Gironde, et notamment, la consultation du Quotient Familial (sur lequel s'appuient certains tarifs municipaux). Ce dispositif s'appelle le service CAFPRO.

En mars 2017, ce dispositif a évolué et le service CAFPRO a été remplacé par le service Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires (CDAP). Fondamentalement, le service CDAP reprend in extenso les fonctionnalités de CAFPRO mais en les améliorant.

Afin d'adopter ce nouveau dispositif, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la CAF de La Gironde :

- la convention d'accès à l'espace sécurisé «Mon Compte Partenaire»,
- le contrat de service, ainsi que son annexe 2.1.

En outre, afin d'accéder à une nouvelle fonctionnalité au sein de ce dispositif, à savoir la déclaration dématérialisée des données d'activité de nos centres de loisirs et accueils périscolaires, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la CAF de La Gironde :

- un avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé «Mon Compte Partenaire»,
- ainsi que le bulletin d'adhésion au service «aides financières d'action sociale» (AFAS).

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande de bien vouloir l'adopter.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

10 - Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2017

M. JESTIN: Mes chers collègues, comme vous le savez la commune de Talence a bénéficié en 2017 d'une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 2 211 609 €. Il convient de vous présenter aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour les actions de développement social urbain entreprises. Vous avez en dessous de la délibération un tableau avec les grandes lignes et vous avez une annexe qui vous précise un peu plus dans le détail, à la fois des frais de fonctionnement, des dépenses de personnel, des travaux d'investissement pour une part et tout un volet sur les subventions aux associations et à la médiathèque.

M. LE MAIRE: Des remarques? Non. Le vote? Bien vous prenez acte.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle que la Commune de Talence a bénéficié en 2017 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 211 609 €.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous présente aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour des actions de développement social urbain entreprises en 2017.»

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2017

Coût des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires

Interventions Politique de la Ville	170 395 €
Fonctionnement d'une Maison des Droits de l'Homme	539 355 €
Requalification du quartier de Thouars	134 725 €
Travaux sur équipements publics et entretien espaces verts	539 724 €
Subventions aux associations	587 000 €
Fonctionnement de la Médiathèque de quartier	552 772 €

Coût des actions	DSU	% du Financement DSU
2 523 970 €	2 211 609 €	87.62 %

Reçue en Préfecture le 12/07/18

11 – Subvention exceptionnelle pour l'année 2018 – Association Corps Forestiers Alliés en Aquitaine 1917-1919

M. JESTIN: Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association d'un montant de 750 €, dans le cadre de l'organisation des commémorations du centenaire du 11 novembre 1918. Je pense que si vous le souhaitez, François pourra vous donner des renseignements complémentaires.

M. LE MAIRE: De rappeler toute l'importance de célébrer ce triste, enfin ce joli anniversaire, puisque c'est à la fin de la Guerre cette année, qu'il y aura tout un tas d'actions qui seront menées dans différents points de la ville, de manière justement que cette mémoire puisse se perpétuer et que les leçons de la guerre puissent être tirées, de cette Grande Guerre qui devait être à l'époque la «Der des Der».

Mme ZANOTTI: Justement, que vont-ils faire avec 750 €?

M. LE MAIRE : Beaucoup de choses.

Mme ZANOTTI: C'est une belle réponse, mais ce n'est pas très précis.

M. BESSE: Mes chers collègues, il va y avoir évidemment sur la période du 5 novembre au 11 novembre inclus, c'est-à-dire du lundi 5 au dimanche 11, une succession de propositions qui vont être faites de façon à pouvoir amener les écoles sur les lieux, notamment au Dôme, où il y aura l'exposition de l'ONAC, l'exposition sur les murs et aussi celle de David DEVIGNE, puisque c'est de lui qu'il s'agit, qui est une exposition avec des objets d'artefacts. Il y aura aussi des prises de parole et des expressions possibles. L'idée est que toutes les familles puissent venir avec leurs enfants, que les écoles puissent se déplacer aussi. C'est peut-être plus facile en semaine que le dimanche ou le samedi.

M. DELLU: Si je peux me permettre, on rend souvent hommage aux corps combattants. On oublie souvent les corps auxiliaires qui soutiennent les combattants. Il s'avère que cette association a aussi pour but de ne pas oublier de faire des recherches historiques sur les corps forestiers qui ont compté, on l'oublie souvent, même toujours, plusieurs milliers de personnes dans notre département, où plusieurs centaines sont morts dans notre département, durant l'exercice de leur mission. Vous avez d'ailleurs des sites funéraires, si

j'ose dire, dans le sud du département, sur la commune de Captieux, par exemple, et donc, l'objet de cette association a été notamment de faire toutes les recherches historiques et documentaires pour éviter que les corps forestiers ne tombent dans l'oubli.

- **M. BESSE**: Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que l'an dernier il y a eu des manifestations importantes à ce niveau-là et notamment à Victor Louis, avec la pose de quatre panneaux à l'entrée du lycée, de la salle des lycéens. Le but est de faire qu'il puisse y avoir une mission de transmission.
- **M. LE MAIRE**: Mais de rappeler également que la Ville a procédé au redorage de l'ensemble des lettres du monument aux morts cette année, de manière à ce que justement les noms et leurs souvenirs ne s'effacent pas. Le réchampissage.

Je n'y arriverai jamais, mais en tout cas, c'est l'essentiel, c'est l'action qui est importante. Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le Conseil Municipal du 19 mars 2018 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention exceptionnelle, conformément au tableau ci-après :

* Association Corps Forestiers Alliés en Aquitaine 1917 1919	750 €
(subvention exceptionnelle)	
(Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 025)	

Il s'agit de soutenir cette association pour sa participation à l'occasion de l'organisation des commémorations du centenaire du 11 novembre 1918.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.»

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

12 – Subvention exceptionnelle à l'association «UST BASKET»

- **M. PARANTEAU**: Chers collègues, cette subvention a tout simplement pour objet de couvrir les frais de location au club de basket pour compenser bien entendu la fermeture de la salle Jean-Bouin. La somme que vous voyez apparaître dans la délibération découle de la présentation des factures.
- M. LE MAIRE : Vous avez les factures, je crois, dans le dossier, en tout cas moi je les ai. C'est à l'euro l'euro pour 4 604 € répartis. L'occasion d'ailleurs m'est donnée de remercier très chaleureusement mes homologues de certaines villes et d'autres associations qui ont

aussi prêté gracieusement leur salle pour aider le basket à affronter la fermeture de Jean-Bouin durant cette année et durant les trois prochains mois à partir de la rentrée jusqu'à fin décembre.

M. DELLU: Je me permets juste de faire remarquer que l'UST basket avait estimé en fin d'année dernière le surcoût entre 5 et 6 000 €. Nous voyons qu'à 4 920, le surcoût a été parfaitement bien estimé.

M. LE MAIRE: Les votes.

DÉLIBÉRATION

M. PARANTEAU, Adjoint délégué aux Associations et infrastructures sportives et au Développement du sport pour tous, expose :

«L'UST Basket, association sportive talençaise, doit depuis septembre 2017 pratiquer dans des salles de sport des villes voisines suite à la fermeture de la salle Jean-Bouin pour raisons de sécurité.

La plupart des créneaux utilisés sur les autres installations telles que l'Université, le CREPS, l'INJS, etc. sont payants.

Dans ce cadre, l'association a transmis à la ville l'ensemble des factures correspondantes qui s'élèvent au total à 4 920 €.

Afin d'aider le club à traverser cette période délicate en pérennisant son activité, je vous propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 4 920 € pour les aider à financer ces dépenses imprévues.»

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

13 – Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2018-2019

M. GOYER: Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui est classique, puisque depuis 2007, la Ville soutient l'action de l'association Unis-Cité, en particulier le dispositif de service civique qui consiste sur la ville de Talence à remplir des missions dans le cadre de deux axes: un axe qui s'appelle intergénéreux, le projet intergénéreux. Il s'agit de lien intergénérationnel et surtout, cela correspond à une action de lutte contre l'isolement des seniors. Le deuxième axe est la lutte contre la fracture numérique, quelles que soient les générations. Comme cela vous est présenté dans la délibération, pour l'année dernière, c'est-à-dire de septembre 2017 à juin 2018, quatre jeunes qui étaient en service civique ont fait des visites de convivialité, des animations dans les résidences autonomie et sont intervenus auprès de populations bénéficiaires des services du CCAS et du service municipal emploi, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. C'est une délibération importante. Évidemment, ce n'est pas le seul outil que l'on déploie dans le cadre de ces deux axes. C'est un des outils possibles, mais il y en a bien d'autres. Néanmoins, cet outil s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi Adaptation de la société au vieillissement de

la population, qui prévoit notamment des animations renforcées dans le cadre des résidences autonomie et dans le cadre de l'évolution de ces résidences autonomie. C'est tout le sens des actions qui ont été menées l'an dernier.

J'attire votre attention sur deux choses : un point qui peut paraître technique, mais qui ne l'est pas ; et un autre point qui lui est technique et financier. Le point technique, mais qui ne l'est pas, se situe dans l'article 4.1 de la convention qui est adossée à la délibération, puisque vous avez les interlocuteurs qui sont chargés de mettre en œuvre cette délibération, plus précisément, les interlocutrices. C'est tout le sens que l'on donne à cette action. Le projet intergénéreux sera mis en œuvre par Mme Nathalie AUDEGUIL et Mme Sandrine GUILLERME. Madame AUDEGUIL est l'adjointe de la directrice du SAD, le service d'aide à domicile. Madame GUILLERME est la coordinatrice des résidences autonomie. C'est vraiment une action qui est ciblée sur le lien intergénérationnel, à la fois dans le cadre du maintien à domicile et dans le cadre des résidences autonomie et de leur évolution.

Le projet fracture numérique, lui, est porté par Madame LAURENT, Madame ISSARTIER et Madame GUILLERME. Madame LAURENT est l'adjointe de la coordinatrice des travailleurs sociaux, Madame ISSARTIER est la responsable du service municipal emploi et Madame GUILLERME est la coordinatrice des résidences autonomie. Là encore, on retrouve les trois publics qui sont au cœur de cet axe pour cette délibération.

Le second point concerne le volet financier. Il s'agit dans le cadre de cette délibération de proposer un soutien à cette action de 12 230 €. C'est l'article 5 où cette somme se décompose en deux, une qui correspond à l'année budgétaire actuelle et l'autre qui est conditionnée à l'inscription de cette somme dans le cadre du budget de l'an prochain. Vous verrez que la somme de ces deux sous-sommes fait bien 12 230 €.

M. DELLU: Juste un petit problème de forme ou de copier-coller ou alors je n'ai pas compris le sens de la convention, mais on nous parle article 5, «Dès le mois de septembre 2017, pour la période de janvier à juin 2018, inscrits au budget primitif 2018». Du coup, il est marqué que la convention doit être approuvée avant le commencement du projet. Elle entrera en vigueur – article 8.1 – à compter de la date d'arrivée des volontaires sur le projet et devra être respectée jusqu'à son terme soit le 30 juin 2018. N'est-ce pas une erreur de copier-coller? Cela ne parait pas logique.

M. GOYER: Oui, c'est une erreur de copier-coller, effectivement.

M. DELLU: Donc, pour la forme, il faudrait quand même...

M. LE MAIRE: Nous le modifierons, vous avez raison, mon cher collègue. Les votes?

DÉLIBÉRATION

Monsieur GOYER, Adjoint délégué aux Solidarités, expose :

«Depuis 2007, la Ville soutient l'action d'Unis-Cité et à travers elle, le dispositif du service civique.

Dans ce cadre, en 2012, la Ville a souhaité mettre en œuvre un projet sur son territoire. C'est ainsi que des visites de convivialité se sont développées à domicile et au sein de résidences pour personnes âgées (RPA). Le projet a ensuite évolué et s'est enrichi d'activités et de sorties diverses.

De septembre 2017 à juin 2018, 4 jeunes ont ainsi rendu 206 visites à 8 seniors. Différentes activités ont vu le jour à l'occasion de ces visites : utilisation d'internet, de tablettes numériques, de jeux autour de la mémoire, autour des mots, de jeux de société, travail autour de la mobilité, etc.

Sur cette période, ces mêmes jeunes ont aussi contribué à des animations collectives de la vie sociale dans les RPA autour de plusieurs thèmes afin de favoriser le maintien à domicile. Ainsi, différentes activités ont été organisées durant l'année : jeux, «ciné débat», customisation de rollateurs, quiz, pique-nique, utilisation d'internet pour décliner des voyages immobiles, etc. Ces 60 ateliers ont réuni en moyenne 18 résidents par séance.

En 2016, la Ville a demandé à Unis-Cité d'intervenir sur «la fracture numérique», afin d'accompagner les personnes sur l'utilisation des nouvelles technologies. Cette action a ainsi été déployée au sein du service municipal emploi, dans l'espace d'accueil du CCAS et en RPA.

Sur l'année écoulée, 4 autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil répondant ponctuellement aux besoins numériques (accès aux droits, démarches d'insertion professionnelle, démarches liées à la vie quotidienne, etc.). Au total, 143 administrés ont ainsi été reçus au service municipal emploi et 69 au CCAS.

Des ateliers thématiques ont par ailleurs été proposés. En R.P.A., 91 personnes ont été initiées aux nouvelles technologies. Au Service Municipal Emploi, 36 demandeurs d'emploi ont été formés aux démarches d'insertion professionnelle en ligne. Au CCAS, 69 administrés ont appréhendé les démarches d'accès au droit en ligne.

La ville a soutenu ces projets à hauteur de 12 230 €.

Pour l'année 2018/2019, la Ville souhaite maintenir le déploiement de ces 2 projets en s'engageant sur un budget identique, soit 12 230 €.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Unis-Cité la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets «intergénéreux» et «fracture numérique» qui se déroulera de septembre 2018 à juin 2019.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR Reçue en Préfecture le 12/07/18

14 - Subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à l'association CLAP sud-ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

- M. LABOURDETTE: Mes chers collègues, je vous propose, pour la septième année consécutive, une subvention à reconduire en faveur de l'association CLAP sud-ouest, à hauteur de 1 500 € pour l'année 2018, sachant que maintenant, cette association est bien fléchée et que les personnes viennent spontanément recourir à leurs services.
- **M. LE MAIRE**: Le bilan de 2017 de cette action étant particulièrement encourageant, comme c'est indiqué notamment avec le public visé, les personnes reçues. Il fallait bien comprendre, ce que je m'étais fait expliciter: «autant de femmes reçues que d'hommes», 64 % de femmes, 36 % d'hommes, c'est que c'est la statistique du nombre de femmes et d'hommes, 64 % de femmes ne faisant pas 36 % d'hommes.

- **M. DELLU**: Une question par rapport à ce bilan, justement, puisqu'il est précisé dans la délibération la baisse de 30 % du nombre de personnes accueillies et je n'ai pas trouvé dans le petit document synthétique donné, l'explication.
- **M. LE MAIRE** : Les données corrigées des variations saisonnières. C'est vrai que cela fait beaucoup. D'autres remarques ? Les votes ?

DÉLIBÉRATION

M. LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, à l'Insertion professionnelle, expose :

«Depuis 7 ans, l'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme chaque vendredi matin.

Depuis 2012 le nombre de personnes reçues a augmenté car la plate-forme du Clap est désormais bien identifiée tant des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle que du public lui même (54 % de démarches spontanées).

En 2017, le CLAP a assuré 26 permanences et accueilli 70 personnes (104 en 2016) dont 20 % issues du quartier prioritaire.

Le public est en majorité de nationalité ou d'origine étrangère et en situation de recherche d'emploi.

Les besoins de formation relèvent en majorité du domaine de la communication écrite.

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs du territoire qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence :

l'étape d'évaluation précède les orientations vers des formations, les propositions de proximité sont utilisées (la proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées).

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2018.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

- 15 Participation de la Ville de Talence au dispositif «Compétences Clés» Protocole d'accord avec l'IREP Institut de Recherche et d'Éducation Permanente pour 2018
- M. LABOURDETTE: Mes chers collègues, en 2017, je vous proposais cette même délibération. En 2017, 325 stagiaires ont été accueillis, dont 94 Talençais. C'est un dispositif qui donne toute satisfaction. Aussi, je vous propose que compte tenu l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2018 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif, avec un financement de la ville de 8 744 €.

- **M. DELLU**: Dispositif qui est connu pour son efficacité sur le terrain. Il y a juste quelque chose que je relève, c'est d'abord la forte augmentation du nombre d'heures de formation, comme il est indiqué, dû à la prolongation du plan 500 000 formations, qu'il convenait de souligner. D'autre part, je me pose là aussi une question sur le fait que le CLAP, normalement ciblant les moins de 25 ans... Or, chez nous, apparemment, pourtant, les moins de 25 ans, nous n'en manquons pas. Certes, statistiquement, ils sont un peu plus formés que la moyenne, mais pour autant, ce n'est pas du tout le cas chez nous. M. LABOURDETTE, que pouvez-vous nous en dire ?
- **M. LE MAIRE**: Ce que je vous propose de faire par rapport au public, etc., c'est de vous rapprocher des services pour que l'on vous donne des informations complémentaires par rapport aux interrogations sur le ciblage. C'est la synthèse d'un bilan qui est beaucoup plus complet et complexe, donc, aussi.

Les votes ? Pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

M. LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, à l'Insertion professionnelle, expose :

«En 2017, le Conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre du dispositif de formation «Compétences Clés» :

325 stagiaires ont été accueillis en 2017, dont 94 Talençais (les autres résidant sur les communes de Pessac, Villenave d'Ornon, Gradignan et Canéjan/Cestas)..

Le bilan d'activité 2017 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, la mission locale et le cap emploi sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation (comme le Français Langues Etrangères, les remises à niveau préalable à une entrée en formation qualifiante ou à une recherche d'emploi par exemple) adaptés aux contraintes de la personne (santé, garde d'enfants ...).
- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 71% de l'effectif accueilli en 2017) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.
- Ce dispositif donne la priorité aux jeunes de 25 ans et moins. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.
- La tranche d'âge des 45-54 ans a légèrement augmenté (23,7 % l'année dernière) tandis que celle des 55-64 ans se maintient.
- En 2017, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2018 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif avec un financement de la ville de 8 744 €.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

16 - Réorganisation des postes de directeur des temps périscolaires

17 - Mise à jour du tableau des effectifs fonctionnaires 2018

Mme PITOT: La délibération numéro 16, suite à une délibération du 3 juillet 2014, la municipalité avait ouvert 8 postes de directeur et 2 postes de directeur animateur, pour répondre aux nouveaux rythmes scolaires. Le nombre de postes et le temps imparti actuellement doivent être modifiés à compter du 1^{er} septembre 2018 pour les motifs suivants : le retour de la semaine à quatre jours, l'ouverture de deux ACM, la nomination de stagiaires de 4 directeurs qui ont réussi le concours d'adjoint d'animation principal deuxième classe et un recrutement par voie de mutation.

Nous maintenons 2 directeurs en CDI à temps complet et l'autre à temps non complet ; et un autre directeur à temps complet, mais pas encore en CDI.

Il y a aussi deux directeurs animateurs en CDD, un temps complet, l'autre à temps non complet.

En suivant, délibération numéro 17, il s'agit tout simplement de la mise à jour du tableau comme énoncé dans le titre de la délibération.

M. LE MAIRE: Il s'agit là vraiment de quelque chose d'important et du travail qui a été fait par le Service de l'éducation, c'est vraiment d'ouvrir des postes de titulaires qui correspondent à un engagement de la collectivité que nous avions pris de pérenniser ces emplois. Ce ne sont pas que des emplois que l'on prend comme cela, mais de manière aussi à fidéliser l'ensemble des salariés que l'on avait et donc de les intégrer comme fonctionnaires dès lors qu'ils seraient lauréats du concours, de manière justement à ce que la qualité qui était la nôtre avant les rythmes scolaires, qui a été la nôtre suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et qui sera de nouveau la nôtre soit pérennisée avec des interlocuteurs durables sur notre territoire, puisque nous avons eu la chance d'avoir une équipe, directeurs ou pas d'ailleurs, assez fantastique. C'est donc une vraie décision de la Ville, avec le coût que cela implique, bien sûr, de pérenniser ces emplois.

Mme RAMI: Tout en soulignant l'effort qui est fait par la collectivité sur ce sujet, j'avais une question concernant le temps de travail de ce personnel, à savoir temps partiel/temps plein, quelle était la différence de choix ? Est-ce un choix personnel ou est-ce un choix beaucoup plus lié aux effectifs des classes ou d'un autre sujet ?

Mme PITOT: C'est surtout lié à des contraintes de l'organisation des ACM et du temps périscolaire tout simplement. Ce temps complet ou non complet s'explique juste par des contraintes d'organisation des services, du temps périscolaire et de l'ouverture et la fermeture des ACM.

M. DUART: Si je peux apporter une précision, sur les temps périscolaires, il y a différents horaires, donc le matin, la pause méridienne en élémentaire et le soir pour tout le monde. L'organisation et le temps accordé aux animateurs dépendent de leur positionnement. Il y avait des animateurs positionnés sur l'ensemble de ces temps matin, pause méridienne et soir. D'autres animateurs qui n'intervenaient que par exemple sur la pause méridienne, que le matin ou que le soir. C'est ce qui faisait la différence, au niveau de l'amplitude horaire des animateurs. Ils vont pratiquement être presque tous à temps plein avec les centres de loisirs.

Mme ZANOTTI: Excusez-moi, vous avez utilisé le terme « animateur » ; or là on a des directeurs. Ce ne sont quand même pas les mêmes postes, en principe.

- **M. DUART** : Globalement, c'était la différence qui expliquait cela. Les directeurs interviennent en permanence, donc c'est différent.
- **M. LE MAIRE**: Pour répondre très précisément à votre question, en complément de ce que viennent de dire nos collègues, tous les choix qui sont à temps non complet sont des choix personnels de ne pas faire les ACM. Il n'y a pas de temps partiel subi selon la méthodologie.
- M. AMBRY: Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout le monde se souvient de nos débats à propos de la réorganisation des rythmes scolaires. Il y avait ceux qui étaient pour, il y avait ceux qui étaient contre et je crois me souvenir qu'il y a eu de grands débats sur «il est inadmissible qu'on mette à la charge des communes des frais extraordinaires». Donc, en exécution, on a embauché et on a créé 10 postes. J'ai cru entendre que l'on allait revenir à l'ancien régime à Talence. La question que l'on peut se poser n'est pas du tout celle de savoir si ce personnel n'a rien fait. Elle est au contraire de vous entendre Monsieur le Maire, pour dire qu'ils ont fait un travail remarquable. J'aimerais qu'il soit reconnu que c'était donc nécessaire pour nos enfants d'avoir tous ces gens à leur service. On veut bien renouveler des gens qui ont maintenant des postes, créer des postes définitifs, mais reconnaissez que les enfants en avaient besoin dans les rythmes périscolaires qu'ils soient changés d'horaires et de jour, je veux bien. Sauf qu'on ne peut pas revenir à l'ancien régime et maintenir ce que l'on a dit à l'époque sur ces accompagnements périscolaires.

Nous l'avons assumé, nous avons créé dix postes, nous les maintenons et c'était donc nécessaire pour le rythme périscolaire de nos enfants. Voilà ce qu'il faut dire aujourd'hui et auquel cas je voterai pour.

- **M. LE MAIRE**: Il me semble, Monsieur AMBRY, je ne connaissais pas votre question, mais avoir répondu déjà à cette question. J'ai salué le travail. Vous parlez de dix postes. Nous pérennisons, Monsieur AMBRY.
- **M. AMBRY**: Oui, je salue avec vous. Cela veut dire que certains d'entre nous qui, à l'époque, disaient que c'était un besoin, n'avaient pas tout à fait tort.
- M. LE MAIRE: La question n'a jamais porté sur cette chose-là. D'abord, vous parlez de dix postes. Nous parlons de dix postes de directeurs et la Ville a embauché plus de personnel. Ce qui était reproché à l'époque, d'abord s'agissons d'une réforme que d'autres... je vous rappelle que nous avons posé la question, à Talence, à l'ensemble du corps enseignant, à

l'ensemble des parents d'élèves et que la décision de revenir à l'ancien régime, comme je le dis, a été marquée par une très forte participation, quasiment 9 personnes sur 10 et aux deux tiers. La seule chose qui était reprochée à cet État – mais je ne me suis jamais caché qu'il y avait aussi d'autres choses, comme récemment tout ce qui est passeport et CNI qui nous a été gracieusement octroyé, moyennant une prise en charge de 180 euros, ce qui pour payer un fonctionnaire à temps plein, vous l'admettrez, n'est pas forcément suffisant – est de dire que ces décisions qui viennent de Paris, qui sont imposées, ont mis à mal un système qui à Talence, fonctionnait très bien. Je peux vous en parler, je ne faisais pas partie de la municipalité. Toutes les personnes disaient que les temps périscolaires et tout ce qui était en dehors du temps d'enseignement fonctionnait très bien. La crainte qu'il y avait à l'époque était d'avoir un nivellement par le bas ou alors une mauvaise acceptation.

Lorsque nous nous sommes posé la question de revenir, je me souviens de débats que nous avons eus ensemble, l'idée était de dire qu'il y avait du bon dans certaines parties de cette réforme, qui était notamment de permettre à certains jeunes, de pouvoir avoir accès à de la culture, à de la musique, à du sport, là où peut-être que le niveau ou certaines choses ne leur permettait pas. Simplement, et comme le disait le Président Georges POMPIDOU, que l'on fiche la paix – ce n'était pas là dessus - et qu'on laisse aux communes le soin d'organiser cette action telle qu'elles le souhaitent, c'est-à-dire avec comme seule vocation de pouvoir proposer le meilleur.

Dès lors que l'État – et Dieu sait si le précédent quinquennat était une spécialité de la chose - voulait imposer les choses depuis le haut avec un rythme qui du coup a été majoritairement rejeté, je rappelle que la plupart des communes le rejettent et non pas pour des raisons financières. J'ai demandé à la directrice générale adjointe Madame MORA de me faire des tableaux précis. Le rapport entre les rythmes scolaires et la fin des rythmes scolaires, du fait des choix que l'on fait, on n'a quasiment pas d'économies. Pourquoi ? Parce que nous ne voulons pas faire des économies sur l'éducation ; mais, par contre, le tremblement de terre que cela a nécessité en quelques semaines n'était pas souhaitable. Par contre, vous ne trouverez personne et en tout cas pas moi en tant que maire, pour dénigrer le travail qui a été fait. Juste simplement que l'État, lorsqu'il est jacobin comme cela et qu'il présente quelque chose, alors que tout le monde a plutôt dit que c'était plutôt une bonne chose en primaire, mais par contre une catastrophe pour le rythme biologique notamment des enfants en maternelle, s'abstienne et surtout, comme ils savent le faire, s'abstiennent et proposent aux communes des choses peut-être plus modulables avec des expérimentations. Tant que l'oncontinuera là-dessus, on pourra s'exprimer contre. En tout cas, il n'a jamais été question dans cette assemblée, en tout cas pas depuis 2014, de mettre en cause le travail du périscolaire. Par contre, dire que l'État imposait une dépense nouvelle qui était de l'ordre de 300 à 350 000 € en année pleine. Cela, par contre, oui, parce que c'est le cas.

M. DELLU: Excusez-moi, c'est quand même non pas choquant, mais limite, de vous entendre comparer le transfert des charges liées aux pièces d'identité avec l'activité autour du temps scolaire ou du temps périscolaire. Ce n'est quand même pas tout à fait...

M. LE MAIRE: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Non.

M. DELLU: Si, puisque dans les deux cas, vous avez dit que c'était quelque chose qui venait d'en haut et conduisait à une charge, ce qui est objectivement vrai, mais enfin, à mon avis, ce sont deux activités ou deux charges avec des gros guillemets qui ne sont absolument pas comparables. C'est exactement ce que disait votre prédécesseur, je l'imaginais très bien au XIX°siècle en train de nous expliquer que l'instruction que l'on transférait aux communes était une charge et que c'était inacceptable.

Il s'avère quand même que l'adjoint aux finances précédant, de funeste mémoire, nous disait que c'était une charge qui n'était pas compensée, rappelez-vous, ou partiellement. Moi, ce que je retiens, c'est comme l'a dit Stéphane, à l'époque, ce qui était une charge inacceptable devient aujourd'hui quelque chose de positif qu'il convient de pérenniser, alors même que les dispositifs de compensation ne sont pas forcément sur le même périmètre.

M. LE MAIRE: Mon cher collègue, pardon, je veux bien que vous fassiez toutes les interprétations du monde pour essayer d'exister, me faire comparer à ce qui était avant, mon prédécesseur...

M. DELLU: Je reprends ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE: Je ne me permets jamais de vous couper la parole! Pourriez-vous s'il vous plaît ne pas couper la mienne? Merci. Je ne vous ai pas dit que je comparais. Je dis que la décision de l'État de transférer une charge sans aucune compensation est une spécialité et que dans le cas des rythmes scolaires, elle avait abouti à détruire un système qui marchait bien à Talence depuis des années. Il n'y avait pas que du mal, dans le fond de cette réforme, et de toute façon, il n'y avait pas le choix, nous l'avons appliquée. La seule chose qui a été faite, c'est que le choix que nous faisons aujourd'hui est de pérenniser cette accessibilité.

Par contre, je suis désolé, donner des pièces d'état civil, permettre à des gens d'avoir une carte d'identité ou des passeports, ce n'est certes pas comparable à l'éducation, mais c'est aussi une mission régalienne pour laquelle l'État nous a royalement accordé 180 € pour payer un fonctionnaire supplémentaire, puisqu'aujourd'hui, nous avons trois à quatre mois d'attente dans les mairies. Or, les préfectures, elles, ne nous ont pas transféré la charge. Je dis simplement qu'il n'est pas question d'associer l'état civil avec l'éducation. Je dis juste que le jour où l'État…

M DELLU: (HORS MICRO)

M. LE MAIRE: pas du tout, écoutez, je vous laisse à votre funeste mémoire l'adjoint aux finances. Cela, c'est votre interprétation, en tout cas, cela m'agrée.

Les votes?

Juste pour vous signaler, puisque j'avais confiance dans mes services, par rapport à la question, le nombre reçu pour le CLAP est en diminution du fait du caractère exceptionnel en 2016 que comportait l'expérimentation de l'accueil des jeunes en garantie jeunes. Action stoppée en 2017, d'où le nombre d'accueils plus classique. Voilà qui explique le recul et qui était donc explicité dans la démarche et la délibération.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«En vue de répondre aux exigences de la nouvelle organisation des rythmes scolaires, le Conseil Municipal, par délibération du 3 juillet 2014, a ouvert 10 postes (8 postes de directeurs et 2 postes de directeurs-animateurs). Ces emplois ont été ouverts avec des temps de travail variant de 70% à 100%.

Par délibération du 21 septembre 2015, le Conseil Municipal a ensuite constaté que l'organisation des temps périscolaires se stabilisait et donnait entière satisfaction, et a donc reconduit ces postes pour un an qui ont depuis perdurés.

De nouvelles modifications interviendront à la prochaine rentrée avec le passage à la semaine scolaire de 4 jours et avec la mise en place de nouveaux centres de loisirs.

La composition de l'équipe des directeurs est conservée (8 directeurs et 2 directeurs-animateurs) ; toutefois leur statut actuel de contractuel pour certains d'entre eux va être modifié en raison de réussite au concours d'adjoint d'animation principal de 2éme classe.

Aussi je vous propose donc de transformer les contrats de 5 directeurs (dont 4 lauréats du concours et une mutation), la création de ces postes sera évoquée dans la délibération suivante ; les nominations prendront effet au 1^{er} septembre 2018.

Leur rémunération sera donc fixée selon les conditions statutaires.

Par ailleurs, il convient :

- de maintenir les deux postes de directeurs en CDI, l'un à temps complet, l'autre à temps non complet (95%)
- de maintenir 1 poste de directeur contractuel avec un passage à temps complet
- de maintenir les deux postes de directeurs-animateurs comme contractuels l'un à temps complet, l'autre à temps non complet (70%)

Leur rémunération est inchangée :

Pour les directeurs contractuels, la rémunération accordée est fixée en référence au grade d'Adjoint d'Animation principal 2émé classe avec le Régime Indemnitaire alloué au grade visé des agents titulaires, concernant les directeurs-animateurs, la rémunération est fixée par référence au grade d'Adjoint d'Animation avec le Régime Indemnitaire alloué au grade visé des agents titulaires,

Pour tous, la rémunération suivra les augmentations de la fonction publique et les agents percevront la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Ces postes sont maintenus sur le fondement de l'article 3-2 et 3-4 pour les agents en CDI, de la loi n°84-54 du 26/01/1986 modifié.

Je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs des contractuels à compter du 01/09/2018 pour 3 ans,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«Afin d'assurer la nomination d'agents lauréat du concours d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et de recruter par voie de mutation un Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs, répondant ainsi aux besoins des services»

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	BESOIN	CREATION	NOUVELLE SITUATION
Adjoint animation principal 2ème classe	5	5	5	5	10

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

18 - Reconduction de deux postes ATEA principal 2ème classe à l'Ecole de Danse

Mme PITOT: Tout est dit dans le titre, donc il s'agit d'une reconduction de deux postes qui avaient été créés suite à une démission de l'enseignante de danse classique en février 2016. Il s'agit ici de les renouveler pour l'année 2018-2019 avec une modification de la quotité d'un des deux agents. On passe de 9 h à 9 h 45.

M. LE MAIRE: Les votes? Pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«Dans le cadre de la démission de l'enseignant de danse classique en date du 12 novembre 2015, la séance du Conseil Municipal du 11 février 2016 avait créé 2 postes d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe au tableau des effectifs des contractuels, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984.

Afin de poursuivre l'enseignement de cette discipline, il est demandé le renouvellement de ces 2 postes dans les conditions suivantes pour l'année scolaire 2018-2019 :

Périodicité:

Ces postes sont prévus à temps non complet :

- 1 poste 9 h 45 + 2 h de coordination pédagogique / semaine,
- 1 poste 10 h / semaine.

Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour chaque discipline.

Rémunération:

La rémunération allouée, fixée en référence au 13^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (IB 631 - IM 529).

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Les agents percevront également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler les 2 postes d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuels à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 1 an,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

19 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

Mme PITOT: La même chose, tout est dans le titre. Il s'agit tout simplement d'une reconduction de l'accompagnement de ces activités sportives du dimanche et des jours fériés à hauteur de 4 h pour la même rémunération qu'actuellement. Il s'agit de deux animateurs : un titulaire et un contractuel.

Mme ZANOTTI : Sont-ce les mêmes agents ?

Mme PITOT : Oui, tout à fait.

M DELLU: (HORS MICRO)

M. LE MAIRE: En fait, le point d'interrogation est placé sur la même touche que la virgule. Quand on appuie sur la touche «ver num», cela fait un point d'interrogation. Il y a comme cela des délibérations qui vous permettent de voir qu'il y a quelques erreurs. C'est le «où est Charlie», en fait. Le vote ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«Le Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La Ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 2 septembre 2018 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019.

<u>Missions générales</u>: Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4 h le dimanche et jours fériés.

<u>Taux horaire de rémunération</u> : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1. reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet,
- 2. prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

20 - Reconduction du poste de médiateur scientifique - Service culturel

Mme PITOT: Et donc la, pareil, tout est dit dans le titre. Vous avez reçu il y a quelques jours une fiche qui établissait le bilan du travail mené par le médiateur scientifique. Dans la délibération, vous avez une précision sur ces missions principales, que je vais vous laisser lire, je ne vais pas vous les donner de nouveau. C'est totalement inutile. Donc les missions et la rémunération de ce médiateur sont identiques à celles de la délibération du 6 juillet 2017 et l'objectif de ce poste est toujours de mener des actions ayant un acte structurant de la culture scientifique et de toucher différents publics. Mais, je pense que Patrick pourrait dire quelques mots supplémentaires.

- **M. VILLEGA-ARINO**: je crois que tout à l'heure le petit film que l'on a présenté est tout à fait démonstratif de ce que cette jeune personne fait au niveau de l'espace scientifique. Un travail remarquable que je soutiens et je tiens à la féliciter. Elle s'est intégrée très rapidement dans l'équipe culturelle.
- **M. LE MAIRE**: Effectivement, cela avait été une des actions l'année dernière, de passer de mi-temps à temps plein de manière à pérenniser ses actions. Nous avions eu notamment de grands échanges sur des aspects qui peuvent parfois être tabous, comme la reproduction ou la mort. Cela permet aussi aux jeunes d'être en face de ces réalités. Les votes ? Encore un conseil avait beaucoup d'unanimité...

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«Au 1^{er} septembre 2015 la ville a recruté à mi-temps (50%) un contractuel pour occuper à titre expérimental un poste de médiateur scientifique (catégorie B).

Sa mission principale fut de développer le projet culturel de la ville sur son axe structurant «la culture scientifique».

Ces actions ont permis de toucher différents publics : secteur éducation, retraités, familles, de favoriser le partenariat avec l'université de Bordeaux et les établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire talençais.

Ce poste conçu à mi-temps a été transformé lors du Conseil Municipal le 6 juillet 2017, à temps plein, notamment pour pérenniser les actions entreprises et accroître la lisibilité de l'axe culturel arts et sciences, comme facteurs identitaires de la ville à l'échelle de la métropole.

Aussi, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, la ville souhaite reconduire ce poste au tableau des effectifs des contractuels.

<u>Missions principales</u>:

Je vous rappelle que l'agent en charge de cet emploi aura pour missions :

- d'initier et coordonner les projets de sensibilisation aux cultures scientifiques sur le territoire,
- de suivre les partenariats,
- d'assurer et développer les relations avec les acteurs œuvrant dans le champ des cultures scientifiques,
- de concevoir et animer des programmes à destination des scolaires,
- de concevoir et animer des ateliers de loisirs scientifiques et techniques sur des temps d'accueils périscolaires,
- de rédiger des contenus scientifiques sur différents supports et outils de communication,
- d'assurer la promotion et la communication des actions de médiateur.

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération:

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'animateur :

- traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon IB 366 IM 339,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire ce poste à temps plein de médiateur scientifique pour 3 ans,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

21 - Création d'un poste d'agent d'accueil proximité

Mme PITOT: Il s'agit ici de la création d'un poste d'agent d'accueil de proximité pour pouvoir centraliser, conseiller et orienter les demandes destinées à Allo'Talence, assurer un meilleur suivi et une traçabilité des demandes formulées par les habitants de notre collectivité et maintenir et augmenter le lien avec les usagers, en accueillant du public de façon plus précise, les accompagner dans leur expression, dans leurs demandes et dans les informations qu'ils peuvent apporter à notre municipalité.

M. LE MAIRE : Indépendamment de la délibération d'un point de vue technique de création de ce poste, il faut voir là derrière effectivement la création du nouveau service Allo'Talence, qui se mettra en place si nous votons ce soir avec un certain nombre d'autres collaborateurs. Allo'Talence, vous vous en souvenez, c'était une des promesses notamment de proximité, qui visera en fait à permettre à l'ensemble des Talençaises et des Talençais de pouvoir saisir la mairie pour tout un tas de missions, notamment ce que l'on appelle les missions d'anomalie, c'est-à-dire éclairage public, jeux des parcs, mobilier urbain, brigades vertes, les tags, la chaussée, la signalisation routière; bref, tout ce qui constitue aussi notre quotidien, pour lequel d'abord, aujourd'hui, le fait de trouver un interlocuteur n'est pas forcément chose aisée, parce qu'il y a plusieurs services qui s'en occupent. Deuxième chose, l'idée aussi c'est d'apporter une réponse dans les 72 h qui suivent la saisine du service ; 72 h ouvrées. Réponse : il faut entendre soit une réponse, c'est-à-dire la résolution de la problématique, soit un engagement sur un délai de résolution pour les problématiques qui sont un petit peu plus importantes. L'idée aussi est de permettre à nos concitoyens, comme cela avait été souvent remarqué, d'avoir un mode de saisine unique tel qu'il en existe dans d'autres collectivités, c'est-à-dire un numéro, un seul aussi, une seule voix, de manière à pouvoir éviter d'avoir à se positionner avec la personne A, B, C et D. Et puis aussi, d'identifier à des fins statistiques, quelles sont les choses que l'on a au fur et à mesure du temps et où est-ce que l'on doit mettre l'accent.

Ce service permettra à l'ensemble de notre collectivité d'avoir un accueil qualifié, c'est-à-dire lorsque ces personnes seront reçues en mairie, de pouvoir filtrer à terme et de prendre aussi d'autres missions. On parlait tout à l'heure des missions de l'état civil, l'idée étant de garder les compétences d'expertise dans chacun des services, du stationnement, de l'état civil, de la voirie, etc. Et puis aussi, d'avoir une compétence d'accueil, cela ne s'improvise pas et cela se forme. À travers cet outil, Allo'Talence, qui sera déployé à compter de la rentrée, si jamais nous votons ce soir cette délibération, c'est donc tout un pan de l'accueil de Talence qui va être complètement repensé. Cela se veut aussi être un service évolutif, non pas un guichet unique, parce que je pense que le guichet unique a donné un certain nombre de dysfonctionnements. Je pense qu'une pluralité d'acteurs est toujours préférable, mais en tout cas un mode de saisine unique, qui correspond là encore comme on en parlait tout à l'heure, à un véritable engagement de proximité. M Conte.

M. CONTE: Merci Monsieur le Maire. Je pense que c'est une excellente initiative. Que faiton de «J'aide ma ville ?». Il n'y a pas un truc qui s'appelle «J'aide ma ville» pour signaler les dysfonctionnements ? Non ? Il me semblait qu'il y avait quelque chose de ce type. Ensuite, c'est une bonne initiative, c'est très bien, cela fait partie du processus de dépersonnalisation des contacts. Je pense que ce n'est peut-être pas l'idéal. C'est tout. Deux remarques.

Mme FABRE-TABOURIN: Je pense qu'au contraire, mon cher collègue, la démarche qui est engagée là, est à l'opposé de ce que vous indiquez. «J'aide ma ville» est un outil pertinent, mais pas suffisant. À l'occasion de cette réflexion sur comment gérer et améliorer l'accueil de la ville de Talence sous toutes ses formes, c'est-à-dire que ce service va compiler les interrogations des Talençais, que ce soit via «J'aide ma ville», via le site, via un coup de fil, via un courrier, etc. L'objectif est justement d'avoir une équipe formée capable de suivre.

Aujourd'hui, nous avions différents services qui pilotaient différents outils. Comme il faut être pragmatique, l'idée est justement de rationaliser tout cela. Tous ces outils et au contraire de renforcer la qualité du contact et de l'accueil municipal.

M. LE MAIRE: Tellement humain que nous recrutons une jeune demoiselle sur ce poste-là. De vous rappeler que ce service, nous l'avons voulu aussi, d'où l'idée de ce recrutement, avec une amplitude horaire très large. Cela va être 9 h – 18 h tous les jours, donc cela veut dire que cela va être aussi décorrélé des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie, de manière à pouvoir répondre à l'ensemble des concitoyens. Et puis, sans rentrer dans un débat à vocation philosophique, je crois qu'au contraire, nos fonctionnaires publics sont parmi les derniers fonctionnaires ou représentants que croisent nos concitoyens. Alors, nous pouvons avoir des outils complémentaires comme Keyclic, puisque «J'aide ma ville» est devenu «Keyclic», qui sont des outils, mais cela ne remplacera jamais l'accueil. Il faut que l'on fasse attention, parce que qui dit seul fonctionnaire à être reçu en général, dit aussi difficulté de tenir le poste. D'où l'idée de mettre des agents spécialisés dans l'accueil, de manière à pouvoir alléger la charge de nos différents services et surtout de mettre de l'humain derrière des outils qui sont pratiques, mais qui ne remplaceront jamais la relation entre le citoyen et son administration.

Donc, je vous sais gré de vos encouragements et de la bonne initiative, M. CONTE.

M. CONTE: S'il y a échanges de courriels, cela ne m'a pas l'air très personnalisé.

M. LE MAIRE: M. CONTE, c'est pour laisser à des personnes le choix de venir en mairie, de téléphoner, d'aller sur Facebook, d'aller sur Twitter, d'aller sur Keyclic, ce que vous voulez, en tout cas de conserver un accueil physique et de ne surtout pas conserver cela. Après, il y a des gens qui préfèrent le mail. Il y a des gens aussi, il faut le dire, le mail est parfois aussi pratique quand vous adressez une photo, pour dire «Tiens, il y a un désordre de ce côté-là»; c'est parfois plus pratique par écrit que de l'écrire là-dessus. Mais en tout cas, vous aurez un accueil spécifique qui va être construit au sein de l'Hôtel de Ville.

En tout cas, je vous sais gré de vos encouragements.

M. CONTE: Tant mieux, au moins, cela crée de l'emploi.

M. LE MAIRE: Comme les directeurs des temps périscolaires, finalement.

M. CONTE: Exactement.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc, la mairie crée de l'emploi, mon Dieu ! Les votes ? Pour donc, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«La collectivité souhaite développer son lien de proximité avec l'usager. A cette fin un service ACCUEIL PROXIMITE a été créé, dont la vocation est d'améliorer la qualité de service en termes d'information, d'accueil, d'accompagnement et de traitement de la demande de l'usager. Plus précisément :

- Ce service sera également gestionnaire de l'ACCUEIL GENERAL,
- La mission ALLO TALENCE constitura un service à l'usager qui s'inscrit dans une démarche de proximité, d'écoute et de modernisation du service public,
- Champ de compétences ALLO TALENCE : point de signalement de toute anomalie relevant du domaine public, ce champ de compétence pouvant être amené à évoluer
- Le service sera situé dans le hall d'entrée de l'hôtel de Ville,
- Contact : ligne directe en cours d'attribution et mail propre : allo@talence.fr,

Je vous propose donc d'ouvrir un poste de catégorie C au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales:

- centraliser, consigner et orienter les demandes destinées à ALLO TALENCE
- assurer un suivi et une tracabilité des demandes déstinées à ALLO TALENCE
- assurer le lien avec l'usager, accueillir le public, accompagner l'expression de la demande, informer,
- renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité et des services,
- gérer les situation d'urgence, réguler les tensions,
- alimenter, utiliser et faire partager une banque de données informatique sur le fonctionnement des services.

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération:

La rémunération allouée fixée en référence au 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- 1. traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- 2. l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité de gestionnaire de la mission ALLO TALENCE, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 1 an,
- prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012.

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

22 - Ouverture d'un centre de loisirs élémentaire pour la rentrée scolaire 2018-2019 et augmentation des capacités d'accueil des centres existants

M. FARGUES: Monsieur le Maire, chers collègues, dans la délibération, je vous demande d'approuver la création du centre de loisirs élémentaire sur le site de Jules Michelet, d'une capacité de 72 places et l'augmentation significative – une fois n'est pas coutume, Talence victime de son succès – de la capacité d'accueil des centres de loisirs déjà existants, ce qui

nous fait passer sur la commune à une capacité de 180 places en élémentaire et 216 places en maternelle.

M. LE MAIRE: Le choix de Jules Michelet est, je trouve, un choix particulièrement pertinent, d'abord par rapport à la mixité qu'il offre, deuxième chose par rapport à la position stratégique de cette école, à côté d'éléments majeurs de la ville comme Thouars, comme la médiathèque, comme le Dôme, la piscine et je sais qu'on a eu de très bons retours quant à ce choix qui va permettre à tout un tas de jeunes Talençais de pouvoir bénéficier de ces centres de loisirs.

Mme ZANOTTI: Pour le nouveau centre de loisirs et l'extension des deux autres, est-ce que cela nécessite des travaux, des aménagements complémentaires? Et si oui, quelle est la prévision budgétaire?

M. LE MAIRE: À ce jour non, pas de travaux supplémentaires qui seront faits. Il y aura peutêtre un peu de matériel à acheter, mais en termes de travaux et d'infrastructures, la réponse est non. D'où d'ailleurs un des choix de Jules Michelet qui présentait aussi cette capacité d'accueil rapide, sans pour autant avoir de travaux conséquents à réaliser. D'autres questions?

Mme DE MARCO: Nous sommes bien sûr favorables. Nous avions posé une question orale sur l'accueil en centre de loisirs au dernier conseil municipal. Je rappelle juste qu'il me semble que des études devraient être en cours concernant l'accueil vraiment dans les écoles à Talence et au collège. Ce serait indispensable vu le nombre de constructions en cours qui vont être livrées. Il y a, cela est clair, une saturation dans les groupes scolaires et surtout du quartier nord et une saturation, je le répète, au collège Henri Brisson. J'ai l'impression que tout le monde fait la politique de l'autruche et ne veut pas entendre combien le nombre de logements qui sont en construction à Talence pose des problèmes aux familles qui ont des enfants scolarisés.

M. LE MAIRE : Quant à la politique de l'autruche du Département, je vous laisserai poser la question, puisque la municipalité n'est pas compétente en matière de collège. Ce qui est sûr, c'est que le collège Henri Brisson a fait l'objet effectivement d'une augmentation très significative. De rappeler, quand même à la différence des écoles, je rappelle que la dernière fois, monsieur l'adjoint à l'enseignement rappelait que sur les cinq dernières années, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire n'a pas bougé d'un iota. En revanche, nous avons une forte augmentation d'un point de vue du collège. De rappeler que les effectifs du collège ne viennent pas que de Talence, puisqu'il y a d'autres effectifs qui arrivent d'autres villes comme Bordeaux. Que pour ce qui la concerne et donc pas une politique de l'autruche, la Ville de Talence investit massivement. Je vous rappelle que l'année prochaine à Gambetta, nous ouvrirons une classe supplémentaire et que la rénovation totale du groupe scolaire Paul Lapie permettra d'ouvrir le cas échéant jusqu'à trois classes, c'est-àdire la capacité que l'on aurait d'absorber un éventuel déséquilibre. Quant au collège, je vous rappelle une fois encore, ma lettre restée sans réponse, qui était de proposer la création d'une annexe au niveau du château des Arts au président du Conseil départemental. C'était votre idée, comme quoi nous avons décidément de plus en plus de points en commun, ma chère collègue. En tout cas, une lettre restée sans réponse, puisque j'avais proposé, puisque le

château des Arts, avec le collège Henri Brisson, il n'y a que la voie ferrée, pour un peu que la gare de la Médoquine rouvre, nous aurions fait un pôle multimodal d'éducation très intéressant.

M. DUART: Madame DE MARCO, vous parlez de saturation, en vérité il n'y a pas de saturation. Le système que nous avons mis en place avec des transferts nord, centre, sud, etc., nous permet d'équilibrer les effectifs. Il n'y a pas de saturation si on se base sur les normes de l'Éducation nationale, puisque je vous rappelle que l'Éducation nationale permet d'aller en maternelle par exemple jusqu'à 30 élèves. Nous en sommes loin pour l'instant en maternelle. Avec le service, nous veillons à ne pas dépasser quand on peut 28 élèves par classe. Donc, voyez, nous ne saturons pas. Et en élémentaire, nous pouvons aller jusqu'à 28 élèves. Nous veillons à ne pas dépasser ce seuil, sauf cas exceptionnel. Nous avons des enfants à inscrire, c'est une obligation légale. Je rappelle qu'à la rentrée, la maternelle va devenir obligatoire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Monsieur le Maire a l'obligation légale de scolariser les enfants de la commune. Donc, il faut bien les scolariser, nous ouvrons des classes, Monsieur le Maire l'a rappelé. Nous en avons ouvert, nous allons en ouvrir. Pour l'instant, il n'y a pas péril en la demeure. Je vous rassure.

Mme DE MARCO : (HORS MICRO)

M. LE MAIRE: Bien sûr, Madame DE MARCO. Nous ne pouvons vous rassurer, Madame DE MARCO, que sur les parties primaire et maternelle. Pour la partie départementale, il faut s'adresser au bon guichet unique.

Mme DE MARCO: Je reviens sur la partie primaire, j'ai sous les yeux, je ne dis pas les choses anodinement, l'étude faite par A'Urba sur l'accueil scolaire à Talence. A'Urba, demandée par la Métropole. Ce que j'avance, c'est ce qui est vraiment écrit, comme quoi c'est une saturation dans le quartier nord de Talence, que l'ouverture de la classe à Gambetta ne suffira pas, qu'il faudra envisager certainement d'agrandir Albert Camus. Il n'y a aucune possibilité. Ils ont même calculé le nombre de familles, une quarantaine d'enfants à Gaumont qui vont être scolarisés en primaire et une trentaine d'enfants à Haut Brion, etc. Je vous invite à lire cette étude, qui a été communiquée faite par A'Urba, pour la Métropole et qui dit exactement le contraire de ce que vous venez d'affirmer ici. L'étude est-elle fausse? Je n'en sais rien. Je l'ai à votre disposition, je ne suis pas élue de la Métropole, mais j'ai quand même certains documents.

M. DUART: Madame DE MARCO, vous parlez de saturation, je vous dis qu'aujourd'hui, il n'y a pas saturation. Vous me parlez de ce qui va se passer plus tard.

Mme DE MARCO: Mais non, vous savez très bien que des enfants ne peuvent pas être inscrits à Gambetta, parce que Gambetta est plein et que le quartier nord est en train de se renouveler.

M. DUART: Nous vous communiquerons les chiffres, si vous voulez, par école et par classe.

M. LE MAIRE: Madame DE MARCO, ces chiffres-là, et après nous allons laisser parler Monsieur DELLU, mais juste vous rappeler que vous avez eu ces chiffres entre les mains, qui

démontrent, je le rappelle, que le nombre de jeunes scolarisés en maternelle et en primaire n'a pas varié d'une unité sur les cinq dernières années. L'agence A'Urba comme vous, vous savez peut-être qui va habiter les nouveaux logements. Moi, je ne le sais pas. Parce que si ce sont des familles sans enfants, cela me parait compliqué, ils n'auront pas besoin de cela. La deuxième chose, c'est que l'avantage de l'élémentaire, c'est que nous voyons arriver quand même un tout un tas de populations à travers le primaire, parce que nous avons certes quelques déménagements, mais pas là-dessus. Nous avons effectivement un déséquilibre par rapport au nombre, d'où le travail qui est mené par le service éducation, de manière à pouvoir les répartir uniformément. De vous rappeler quand même qu'à travers la création de la classe supplémentaire à Gambetta et demain, les trois classes supplémentaires à Paul Lapie, jusqu'à trois classes supplémentaires, nous aurons des équipements qui nous permettraient d'intégrer toute variation de nombre d'élèves inscrits au sein de Talence. Donc, il n'y a pas de saturation. Nous avons encore des capacités. Je rappelle que quand on regarde la capacité scolaire, Madame DE MARCO, on regarde aussi la capacité à pouvoir nourrir ces élèves. Il ne s'agit pas simplement de créer des classes. Il faut aussi que l'on puisse suivre et c'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire avec Madame MAURES, au niveau des cantines municipales, de manière que l'on puisse aussi servir à manger à nos enfants, comme à nos aînés.

M. DELLU: Monsieur le Maire, effectivement, le Département de la Gironde mène une politique de l'autruche à 265 millions d'euros. 13 nouvelles constructions, 48 rénovations quasi totales, aucun département de France ne mène une telle politique de l'autruche! Il faut quand même rappeler également qu'aujourd'hui, le lycée Henri Brisson n'est pas à saturation. Il est dimensionné pour 600 élèves. Il est un peu en dessous, à 580 à peu près.

La carte scolaire, bien entendu, est en cours de redécoupage, comme dans tout le département et toute l'agglomération. Effectivement, Henri Brisson accueille des élèves qui viennent aussi de la ville de Bordeaux. En matière de prospective, je suis toujours circonspect. Je vois ce qui se fait autour. Je vois ce qu'on constate chez nous. L'ouverture et la rénovation de Santillane devaient apporter de mémoire 44 familles ou quelque chose comme cela, élèves ; en fin de compte, 7. Je vois qu'il y avait, là aussi vous me pardonnerez, parce que c'est de mémoire à l'unité près, 42 élèves je crois inscrits à Gambetta qui devaient passer en sixième, il y en a 22 inscrits à Henri Brisson. Donc, il y en a 20 qui sont parties ailleurs.

Effectivement, il y a une autre offre, qui n'est pas liée à la capacité d'accueil du collège. C'est un fantasme, c'est lié au choix des familles. On peut le regretter, mais en tout cas on le constate.

D'autre part, le Département a fait des propositions sur le redécoupage de la carte scolaire, qui conduira désormais une partie du secteur aux alentours de Joliot Curie. Je vous passe la liste des rues, de partir sur Victor Louis, qui, par contre, est très loin de la saturation. Enfin, dernière chose, je constate que les chiffres transmis par la mairie de Talence pour ce qui est de l'offre en primaire ne montrent pas une saturation au jour d'aujourd'hui avec tous les aléas que nous venons de poser sur les prospectives.

M. LE MAIRE: Je vais vous laisser régler vos problèmes d'autruche entre vous. La seule chose est que ce qui est vrai, c'est que la partie Henri Brisson est quand même passée de 300 à 550 élèves. Et de rappeler quand même, on n'agrandit pas de quasiment 100 % une capacité d'acceptation par un établissement, de dire que cela pose des problèmes aussi collatéraux. Je pense que Monsieur PARANTEAU pourrait en parler mieux que nous. On a construit spécifiquement un gymnase. Il n'y a pas que les capacités.

La seule chose que je regrette, et surtout là aussi il faudra que l'on se penche sur le déséquilibre, puisque l'on sait qu'on a un déséquilibre entre Henri Brisson et le collège, l'autre collège. Une des seules choses, quand même, vis-à-vis de Victor Louis, nous avons aussi des questions à se poser. Juste, ce que je regrette, c'est que quand on écrit un courrier au moment d'une acquisition au président du Conseil départemental, pour lui dire «il nous semble intéressant d'étudier», j'aurais trouvé bien, indépendamment de la moindre des politesses, qu'on nous dise : «Monsieur, non, nous ne souhaitons pas créer d'annexes à Henri Brisson ou à Victor Louis sur ce terrain-là.»

Cela n'a jamais posé de problème, je dis juste cela. Demain, lorsque le château des Arts sera affecté à d'autres choses, puisque la Ville s'en est portait seul acquéreur, il ne faudra pas à ce moment, là-dessus... vous et nous ne pourrons que le regretter, parce que finalement, les principaux déficitaires en la matière, cela sera des collégiens, mais pas de vaines répartitions politiques.

M. DELLU: Vous avez déjà eu la réponse à votre question.

M. LE MAIRE: Non, je n'ai jamais eu de réponse, en tout cas depuis que je suis maire et j'ai écrit un courrier au mois de février. À moins que le courrier n'ait été adressé à quelqu'un d'autre que moi ou une mauvaise orthographe à SALLABERRY, ce qui arrive souvent.

Mme ZANOTTI: Nous sommes toujours sur la délibération numéro 22?

M. LE MAIRE: Oui.

Mme ZANOTTI: Merci. Effectivement, on a parlé du fait qu'il n'y avait pas de travaux complémentaires, donc pas d'impact a priori budgétaire. Mais, au niveau du personnel, il doit y avoir un impact.

M. LE MAIRE: Je vous confirme. C'est une des raisons pour lesquelles je vous ai indiqué tout à l'heure que le retour à la semaine de quatre jours n'aura quasiment aucun impact positif ou négatif sur nos finances, puisque nous allons devoir embaucher et rémunérer le personnel qui sera mis sur ce nouveau centre de loisirs.

Mme ZANOTTI : Nous n'avons pas eu de délibération pour création de postes. Or, cela doit se faire cet été.

Mme PITOT: Il s'agit quasiment d'un maintien de postes d'animateurs.

M. LE MAIRE : En fait, nous avons une augmentation de la volumétrie horaire, pas forcément une création de poste, mais plutôt de volumétrie horaire.

Mme PITOT: Justement, comme nous avions l'occasion de réfléchir à nouveau au fonctionnement et à la création de ces ACM, nous avons essayé de valoriser les animateurs qui étaient là depuis un certain nombre d'années, en augmentant leur temps de travail, afin de maintenir les animateurs en place.

M. LE MAIRE: Passons au vote sur cette délibération. Pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Conseiller Municipal délégué aux Centres de Loisirs, expose :

«Par délibération en date du 18 juin dernier , vous avez approuvé d'une part la création de 2 centres de loisirs (1 maternelle et 1 élémentaire) installés dans les locaux du groupe scolaire Joliot Curie et d'autre part l'installation de 2 centres de loisirs maternelle, suite à une scission, dans les écoles maternelles Gambetta et Lasserre.

Afin d'accompagner le besoin des familles cette offre va s'accroître avec la création d'un centre de loisirs élémentaire de 72 places dans les locaux de l'école Michelet et des augmentations de places dans chaque centre de loisirs déjà existant, portant ainsi le nombre total de places à 216 en maternelle (+ 88 places) et à 180 en élémentaires (+ 120 places).

Le choix de l'école élémentaire pour y installer le centre de loisirs s'est porté sur l'école Michelet car elle a été rénovée très récemment et bénéficie d'espaces verts (bois de Thouars) et d'équipements sportifs et culturels (Médiathèque du Dôme) situés à proximité.

La nouvelle proposition s'organise comme suit

maternelle	élémentaire		
64 places (locaux école Gambetta) 72 places (locaux école Lasserre) 80 places (locaux écoles Curie)	108 places (locaux école Curie) 72 places (locaux écoles Michelet)		

Les affectations dans ces différents centres de loisirs seront effectuées par le service lors des inscriptions, en fonction des places disponibles.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à procéder à la création de ce nouveau service municipal de centres de loisirs conformément à la proposition décrite ci-dessus.»

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

23 - Mise à jour du tableau des effectifs 2018

Mme PITOT: Il s'agit donc d'une délibération de dernière minute suite à la réalisation de la commission administrative paritaire et à la nomination d'un certain nombre d'agents à des avancements de grade. Il faut que nous puissions mettre à jour le tableau des effectifs pour créer des postes qui correspondent aux besoins de nos services.

M. DELLU: Pourquoi est-ce que cette délibération nous arrive sur table?

M. LE MAIRE: Parce que la CAP s'est tenue mercredi dernier et que la mise à jour du tableau des effectifs ne pouvait se faire dans les conditions d'envoi des 5 jours francs du conseil municipal. Les votes ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Conseiller Municipal délégué aux Centres de Loisirs, expose :

«Par délibération en date du 18 juin dernier , vous avez approuvé d'une part la création de 2 centres de loisirs (1 maternelle et 1 élémentaire) installés dans les locaux du groupe scolaire Joliot Curie et d'autre part l'installation de 2 centres de loisirs maternelle, suite à une scission, dans les écoles maternelles Gambetta et Lasserre.

Afin d'accompagner le besoin des familles cette offre va s'accroître avec la création d'un centre de loisirs élémentaire de 72 places dans les locaux de l'école Michelet et des augmentations de places dans chaque centre de loisirs déjà existant, portant ainsi le nombre total de places à 216 en maternelle (+ 88 places) et à 180 en élémentaires (+ 120 places).

Le choix de l'école élémentaire pour y installer le centre de loisirs s'est porté sur l'école Michelet car elle a été rénovée très récemment et bénéficie d'espaces verts (bois de Thouars) et d'équipements sportifs et culturels (Médiathèque du Dôme) situés à proximité.

La nouvelle proposition s'organise comme suit

maternelle	élémentaire		
64 places (locaux école Gambetta) 72 places (locaux école Lasserre) 80 places (locaux écoles Curie)	108 places (locaux école Curie) 72 places (locaux écoles Michelet)		

Les affectations dans ces différents centres de loisirs seront effectuées par le service lors des inscriptions, en fonction des places disponibles.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à procéder à la création de ce nouveau service municipal de centres de loisirs conformément à la proposition décrite ci-dessus.»

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 12/07/18

QUESTIONS ORALES

1 – Gare de la Médoquine :

M. LE MAIRE: Les questions orales, je vais donc les prendre dans l'ordre d'apparition dans mon classeur: Madame DE MARCO, sur la gare de la Médoquine.

Mme DE MARCO : (HORS MICRO)

M. LE MAIRE: C'est toujours moi qui choisi l'ordre. Si vous me posez la question à chaque conseil, je vous ferai la même réponse, Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO: La prochaine fois, je numéroterai.

Gare de la Médoquine : Monsieur le Maire, pourquoi lancer une énième pétition pour rouvrir la gare de la Médoquine, alors qu'il existe une pétition en ligne depuis 4 ans, lancée par l'association Talence gare Médoquine, et je rajouterai une pétition papier aussi, différente. Cette pétition a recueilli plus de 1 500 signatures. Une seule émanant d'un élu de la majorité municipale. Pourtant, l'argumentation est similaire. Après avoir tiré le signal d'alarme pour attirer l'attention sur la gare de la Médoquine, nous avons, nous, Europe Écologie les Verts, toujours eu une ambition pour la gare de la Médoquine et soutenu le projet de pôle d'échanges présenté par l'association Talence gare multimodale. Nous avons sollicité la municipalité à plusieurs reprises et suite aux informations que nous avions apportées au directeur de cabinet du maire, Monsieur CAZABONNE, c'était Monsieur SEBTON à l'époque, un courrier commun devait être rédigé dans ce sens et les résultats des rapports et courriers devaient être partagés.

Nous restons en attente d'informations sur ce sujet et apprenons par la presse la volonté de relancer ce dossier. Nous prenons acte et nous et vous félicitons de la volonté de réactiver la démarche visant à la création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de la Médoquine.

Cependant, face aux résistances rencontrées sur ce dossier et pour donner toutes les chances de réussite à cette volonté affichée, comment envisagez-vous d'unir nos forces pour agir en commun et convaincre la Métropole, le Département et la Région, du bien-fondé de notre demande, dans l'intérêt des habitants de la Métropole et au-delà ?

M. LE MAIRE: Merci, ma chère collègue. Il est des combats qui sont tellement anciens qu'on a l'impression qu'il vaut mieux les enfouir. La gare de la Médoquine, l'année prochaine, cela fera 70 ans qu'elle est fermée au trafic des voyageurs. Elle avait déjà été fermée quasiment 60 ans il y a près de 100 ans maintenant et, vous avez tout à fait raison, la municipalité et de très nombreux acteurs associatifs, des acteurs politiques, œuvrent depuis des années à la réouverture de cette halte.

L'association Talence gare multimodale s'est notamment constituée pour obtenir il y a très longtemps la réouverture de la gare de Talence Médoquine au trafic voyageurs. L'arrêt des trains, la correspondance avec les transports en commun, la protection durable des espaces urbains nécessaires à son fonctionnement. Comme vous venez de le signaler, ma chère collègue, l'association a lancé une pétition qui s'appelait à l'époque «Pétition pour la création d'un pôle multimodal, trains-bus à Talence Médoquine », que la Ville de Talence avait d'ailleurs relayée sur son site Internet, afin d'en augmenter l'audience. Depuis mon élection, en tant que maire, j'ai reçu cinq fois exactement, les membres de cette association pour échanger, collaborer leur réactivation du projet de réouverture de la gare de la Médoquine, parce que j'avais un peu l'impression – et je vais vous citer un certain nombre de choses – que comme je vous le disais en préambule, cette ouverture prenait tellement de temps, qu'on allait finir par l'oublier complètement.

Aujourd'hui, dans un contexte très important de congestion du trafic automobile à l'échelle métropolitaine, je rappelle que l'échangeur 16, qui est celui de Talence, est incontestablement l'un des plus embouteillés que l'on ait sur la rocade. Bizarrement, la gare de la Médoquine dessert en grande partie tout un tas de gares qui se trouvent sur le chemin de l'échangeur :

Arcachon, Facture et même jusqu'à Bayonne. L'adoption du Plan d'urgence mobilité par Bordeaux Métropole, dans leguel, je reviendrai dessus, le président s'est personnellement impliqué pour rappeler l'intérêt et l'impérieuse nécessité de la desserte ferroviaire de la gare de Talence. J'ai donc souhaité cela, afin de sensibiliser encore plus non seulement les Talençais, mais également les habitants de la Métropole aux enjeux de cette ouverture. Je le dis souvent, la gare de Talence Médoquine n'est surtout pas que la gare de Talence. Lorsqu'on se trouve au milieu d'un campus qui va passer progressivement de 80 000 à 100 voire 120 000 étudiants, puis à côté du campus de Carreire qui se trouve du côté du CHU; quand on pense à Pessac et d'une façon générale, toutes les personnes qui habitent dans la Métropole ou en dehors, on est bien évidemment au-delà. L'idée n'était pas de faire doublon. En tout cas, ce que j'observe, c'est que la pétition il y a quelques années comme vous le disiez avait rassemblé à peu près 1 500 signatures et sans préjuger de plusieurs centaines que l'on a aujourd'hui en mairie sur le registre papier - et je crois que votre collègue vous disait à combien on était actuellement – nous sommes quasiment à mille, c'est-à-dire que j'ai fait cet appel à travers d'autres réseaux sociaux uniquement lundi dernier et qu'une semaine après, nous avons d'ores et déjà atteint les deux tiers de ce qui avait été. Preuve en est, sans relais particulier pour l'instant, si ce n'est les réseaux sociaux, de l'intérêt du soutien de plein de personnes indépendamment de Talence à cette démarche. J'ai pu – et je voulais le citer – compter sur le soutien inconditionnel de Bordeaux Métropole et en premier lieu de son président. On a souvent l'occasion de dire que les uns et les autres ne s'engagent pas. J'ai des courriers écrits de la main du président de Bordeaux Métropole qui dit que le dossier est à l'ordre du jour depuis... « trois petits points » et qu'il ne comprend pas pourquoi il faut quatre ans pour réfléchir à une réorganisation horaire.

Face à ce blocage – et je vous en avais parlé, je vous le rappelle, lors de mes vœux aux forces vives – j'ai souhaité, ne pas dire secouer le cocotier, ce serait trop trivial, mais en tout cas rappeler les uns et les autres à leur élémentaire devoir qui est demain, de proposer moyennant uniquement l'arrêt des trains, indépendamment de celles et ceux qui utilisaient le signal d'urgence pour les arrêter, l'arrêt des trains permettrait dès demain à plus de 5 000 personnes – et quand on parle d'études, je vous rappelle qu'on est toujours en train de les minorer – on pourrait toucher plusieurs milliers de personnes qui pourraient là trouver un autre moyen de transport que la voiture.

Qu'est-ce qui s'est passé ? D'abord, on a envoyé un courrier en février 2017 demandant de compléter la note qui avait été faite par SNCF Réseau. Le 8 mars 2017, le président Alain JUPPÉ a demandé au président de la Région que vous connaissez bien, son soutien sur le projet. Nous nous sommes rendus sur place. Ce que je n'arrivais pas à comprendre, c'est pourquoi la gare du Bouscat – et tant mieux pour le Bouscat – rouvrait à Sainte-Germaine et pourquoi finalement notamment les travaux qui étaient si onéreux à la gare de la Médoquine étaient beaucoup moins chers à la gare de Pessac-Alouette. Or, quand on regarde les profils de la gare de Pessac-Alouette et de Talence Médoquine, je ne vois pas trop de divergences. Par contre, le prix du devis est très légèrement divergent, puisqu'il est annoncé à 750 000 euros à Pessac-Alouette, pour la réfection et l'installation notamment des accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le 21 juin 2017, un nouveau courrier d'Alain JUPPÉ au président de la région Alain ROUSSET – puisque je rappelle que l'autorité régulatrice en la matière c'est la Région – et le 30 juin 2017, le courrier de M. ROUSSET à SNCF Réseau. Nous avons relancé donc en 2018 un certain nombre de choses. Donc, vous voyez que c'était une chose qui avait été initiée par Alain CAZABONNE et que j'ai continuée. Et que s'est-il passé ? Simplement une réunion entre SNCF Réseau et moi-même, où j'ai appris qu'on attendait la confirmation de la Région de faire procéder à la réalisation d'études. Indépendamment de mon caractère basque, je me suis vraiment demandé si l'appui désormais affiché du président de Région, du maire de Pessac, qui à l'époque ne faisait qu'un d'ailleurs, du maire de Talence, du président de Bordeaux Métropole, de SNCF Mobilités et aujourd'hui le constat simple que notre agglomération souffre de thrombose et qu'il suffit juste d'arrêter les trains... S'il fallait vraiment quelque chose de particulier pour procéder à cette étude. Apparemment oui ! C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité relancer, à travers évidemment le pouvoir médiatique, et demain je vais vous expliquer, puisque c'était la dernière partie de votre question, ce que l'on va faire de manière à dépasser nos clivages, vous avez tout à fait raison, puisque certains d'entre vous – et j'en accepte l'augure – bien avant moi, avaient pris à bras le corps ce combat.

Aujourd'hui, ce que j'observe, c'est que cela a été fait lundi dernier et que bizarrement, demain matin à 9 h, je recevrai Bordeaux Métropole avec la Région et SNCF Réseau. J'ai reçu juste avant le conseil municipal les différentes choses, de savoir où nous en sommes, de manière à ce que finalement, la Région confirme définitivement son souhait de voir la gare rouverte à travers la poursuite d'études et donc, de manière à pouvoir ouvrir cette gare dans les années à venir, puisque nous savons de toute façon qu'il faudra quand même plusieurs années 2, 3, 4 pour la rouvrir. Mais en tout cas, ce qui m'importe, et c'est ce que j'ai rappelé au président de Bordeaux Métropole, c'est que la décision d'ouverture de la gare de la Médoquine intervienne avant la fin de la mandature, de manière qu'une fois pour toutes, on puisse solder ce dossier qui n'a que trop duré, puisque je le rappelle souvent, Talence est désormais la seule ville de l'agglomération qui ne sera pas desservie par un train, alors qu'elle a une gare. Et deuxième chose, c'est encore pire, la seule ville en France de plus de 40 000 habitants qui a une gare qui n'est pas ouverte.

Alors maintenant, qu'allons-nous faire? D'abord, nous allons continuer de relayer cette pétition. Vous verrez fleurir également quelques panneaux ici et là devant la gare de la Médoquine, pour que les gens qui sont bloqués devant les embouteillages puissent méditer sur l'impérieuse nécessité de rouvrir cette gare. Nous allons donc relayer à travers les présidents des conseils communaux, les présidents des comités de quartier, les commerçants, les sénateurs, les députés, l'ensemble de ce que l'on appelle aussi les forces vives, de manière à faire gonfler ce chiffre, de manière qu'on puisse rappeler que plus encore qu'il y a quelques années, cette réouverture de la gare de la Médoquine ne coûte pas grand-chose. Je rappelle d'ailleurs que le vice-président Christophe DUPRAT, lors de la conférence de presse, l'a rappelé, Bordeaux Métropole prendra à sa charge au moins un tiers de la réalisation des travaux, qui sont compris entre 5 et 10 millions d'euros, « en fonction de ». Deuxième chose, de rappeler à la Région la nécessité de poursuivre les études pour repenser ce que l'on appelle la grille horaire, puisque pour faire arrêter les trains à Talence Médoquine,

il faudra refondre la grille horaire. Mais je pense qu'en trois ans, on a largement le temps de le faire. Et troisième chose, juste de dire qu'à une époque où on parle de déplacements doux, où on parle d'intermodularité – on parlait tout à l'heure lors du codéveloppement du futur TCSP qui passerait par la Médoquine, tram ou bus – aujourd'hui, nous avons déjà les bus, à l'heure où on en parle, il est plus que temps de passer définitivement aux actes sur ce dossier.

Et ces actes, seules deux personnes peuvent le faire aujourd'hui : l'autorité organisatrice des transports sur notre territoire, la Région – indépendamment de la future création du syndicat avec Bordeaux Métropole – et SNCF Réseau. C'est la raison pour laquelle je solliciterai un rendez-vous directement avec M. Guillaume PÉPY, pour venir le cas échéant par une visite, lui expliquer tout l'intérêt de la réouverture de cette halte.

Mme DE MARCO: Je vous remercie de toutes ces explications et de ces informations. Je n'avais pas lu que Bordeaux Métropole s'engageait à prendre un tiers du coût des travaux. Cela m'a échappé, mais c'est une très bonne initiative, que la Métropole et Alain JUPPÉ s'intéressent enfin à cette gare.

Je rappelle quand même que le président ROUSSET, que j'ai côtoyé pendant un certain temps, a toujours affirmé qu'en définitive cette gare ne serait pas ouverte, pour la bonne raison qu'il fallait prioriser Pessac. La gare de Pessac, puisqu'à la gare de Pessac, il y avait le tramway. De plus, sur les dernières études qui avaient été faites, la région considérait qu'on verrait une ouverture de la gare de Médoquine après et seulement après la LGV au sud de Bordeaux. Donc, autant vous dire que la LGV au sud de Bordeaux, qui est un prétexte à ne pas étudier la gare de la Médoquine, pose quand même problème, puisque cette ligne à grande vitesse au sud de Bordeaux est fortement menacée. Et à mon avis, faute de moyens financiers, elle n'existera jamais ; et vu l'opposition qu'il y a sur ce tracé au sud de Bordeaux.

Donc, je vous remercie. Vous pouvez compter sur nous pour relancer et vous accompagner dans ce projet de réouverture. Je suis disposée à faire comme il y a vingt ans, c'est-à-dire arrêter physiquement le train avec le signal d'alarme. Si vous voulez m'accompagner, je suis à votre disposition. Mais, vous n'êtes peut-être pas pour ce genre de méthode!

M. LE MAIRE: Je rappelle qu'il est toujours difficile pour un maire de demander à ses concitoyens de respecter la loi si lui-même ne se l'applique pas. Mais, nous prendrons le train ensemble, Monique, promis.

Ce que j'ai voulu, c'est positionner ce débat sur quelque chose de transpartisan. C'est assez de considérer ou de dire que telle ou telle personne, parce que tel ou tel parti a mis en place, etc. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est la réouverture de la gare de la Médoquine. Tout ce qui appartient au passé est du passé. Il nous faut maintenant avancer et nous arrêter. Et par rapport à ce que vous dites, et je vous remercie par rapport à cela, aujourd'hui, c'est un nonsens. Moi, quand j'ai appelé ce terme de «métropolitrain», nous savons que demain, le chemin de fer, donc le «métropolitrain» est une des solutions et c'est même quasiment la voix orthogonale demain pour résoudre les problèmes, parce que Bordeaux Métropole a cette chance : on peut aller quasiment du nord au sud de l'agglomération, voire même du département — parce que nous savons qu'aujourd'hui, la Métropole déborde largement au-

dessus – en train. Et aujourd'hui, la seule section où il n'y pas de gare tous les deux kilomètres de Talence à Bayonne est Talence Médoquine. Or, cette gare existe. Toutes les emprises – et je l'ai souvent rappelé – au PLU, ont été sacralisées. Cela veut dire que dès demain, nous pouvons y construire un parc relais, nous pouvons y faire toutes les adjonctions possibles pour y mettre des vélos ou des parkings, tout ce que l'on voudra. Il suffit juste d'un peu de bonne volonté. Et concernant un maire sans étiquette politique, vous vous doutez bien que je ne manquerai pas, là-dessus, de pouvoir un peu, sur ce genre de choses-là, essayer de passer au-dessus des partis politiques, parce que je pense que personne n'est gagnant dans cette affaire, surtout pas les personnes qui tous les jours passent des heures et des heures dans les embouteillages, dans leur voiture.

2 – Aménagements du parc Sourreilh

Mme RAMI: Le parc Sourreilh, riche en espèces végétales et animales, représente un véritable réservoir faunistique et floristique, dont un entretien limité permet une expression de la biodiversité en quasi-autogestion. Je rappelle que la biodiversité représente l'ensemble des êtres vivants, micro-organismes, plantes, champignons ou animaux, mais également les interactions qui les relient entre eux et avec le milieu où ils vivent. Or, un aménagement trop invasif, une trop forte fréquentation humaine de ce bois, vont impacter ce fragile équilibre. L'installation de sentiers stabilisés, d'aires de jeux, d'équipements sportifs, de cages de foot vont provoquer du piétinement et porter atteinte à la flore installée. Je pense notamment aux parterres de cyclamens sauvages qui annoncent l'automne.

Les utilisateurs actuels de ce bois en prennent précaution : nettoyage, débroussaillage, installation de boules de graines pour les oiseaux en hiver ; entre promeneurs, enfants, familles en promenade, propriétaires de chiens, joggeurs, pratiquant de Taï-chi et lecteurs sous les arbres, les usages de ce bois s'enchaînent sans empiéter sur sa tranquillité et sans le dénaturer. L'entraide, l'intergénérationnalité, l'amitié et le partage y sont déjà présents, créant des liens d'amitié et de voisinage très appréciables et respectueux de l'équilibre naturel. Bien sûr, ce bois est à partager, mais cela doit être fait sans créer de déséquilibres liés à des usages ou à une surexploitation humaine ni que des aménagements pour les loisirs génèrent des nuisances pour la faune, qui reste timide et inconnue de beaucoup. Chouettes, pics, écureuils, hérissons, mais aussi auxiliaires et pollinisateurs, larves de coccinelles, chrysopes, syrphes, abeilles. C'est un lieu qui doit se laisser découvrir et apprécier, et où l'on peut même observer les saisons, découvrir les interactions entre espèces et même y faire quelques récoltes alimentaires : du tilleul, du robinier, des champignons, des pissenlits, des prunes.

Cette enclave naturelle doit être exemplaire sur Talence. Elle peut également être un lieu pédagogique où la nature s'appréhende, s'apprend et se comprend, sans pour autant parquer et sur exploiter des zones, en contraindre des usages et implanter des équipements qui dénaturent l'espace.

Ma question est ainsi la suivante : le projet participatif portant sur l'aménagement de ce parc pourrait compromettre l'équilibre de ce lieu. Pouvons-nous lui apporter une autre dimension,

tout en gardant du lien humain, en laissant s'exprimer la nature, sans vouloir la rentabiliser et en favorisant la connaissance de la richesse de cette nature, sorties pédagogiques et création d'une zone protégée de réservoirs d'auxiliaires de pollinisateurs, en privilégiant une créativité ludique propice aux échanges intergénérationnels : cabanes dans les bosquets, recyclage des troncs d'arbre en bancs.

Mme FABRE-TABOURIN : Ma chère collègue, cette question m'a beaucoup intéressée, à plusieurs niveaux.

D'abord, en effet, c'est un espace exceptionnel. Donc, c'est un espace que la Ville doit protéger. Dans ce cadre d'ailleurs, cet espace, nous l'avons classé au PLU et vous savez qu'il y a une zone naturelle d'équipements sur ces territoires et un espace boisé classé sur la plus grande partie de sa superficie. Ce qui signifie donc que tout type d'aménagement est contraint par le PLU, précaution que nous avions prise à l'époque. C'est donc le premier élément, oui, la Ville doit protéger cet espace. Nous y sommes sensibles et nous continuerons à y être sensibles.

Ensuite, vous me parlez d'un projet déposé dans le cadre du budget participatif 2018 et qui est un projet d'un collectif de riverains qui grosso modo dit, nous, voilà ce que l'on propose à la votation, c'est une mise en sécurité des arbres, créer des chemins stabilisés, installer des bancs, installer des nichoirs chauves-souris, poser des panneaux pour indiquer où on est ; et éventuellement des aménagements supplémentaires. Je vous rappelle que dans le cadre du budget participatif, nous avons une règle, c'est que nous n'étudions pas des projets qui ne seraient pas de compétence municipale, mais surtout nous n'avons pas d'avis à formuler sur un projet. Donc aujourd'hui, nous allons être en phase d'étude de ce projet par les services jusqu'au mois d'octobre, moment où les différents projets seront soumis à la votation. D'autant que, celui-là, dans la fiche que j'ai récupérée, n'intègre pas d'éléments de chiffrage. Donc oui, il va y avoir un travail d'études et d'échanges avec les porteurs de projets. Il y a notamment un élément dans ce projet, qui est de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Je vous rappelle que quand vous arrivez dans cet espace via Suzon, vous avez une bordure de béton par exemple de 30 cm de haut, donc une personne en fauteuil ne pourra aujourd'hui jamais intégrer cet espace.

Donc oui, nous allons étudier ce projet. Oui, nous allons l'accompagner. Non, nous n'allons pas le modifier, parce que cela serait compromettre toute l'essence, tout l'esprit que nous avons voulu mettre dans un budget participatif. C'est-à-dire que si aujourd'hui, la Ville se mettait à dire, «attentez, OK, vous avez déposé ce projet-là, mais non». Alors, évidemment, nous allons échanger avec les porteurs de projets, indiquer que nous avons là une zone naturelle, indiquer les protections, etc., mais c'est compliqué, maintenant, d'indiquer à un porteur de projet «dans votre projet, il faut reprendre toute votre copie». Vous voyez ce que je veux dire? Donc oui, nous y sommes sensibles et encore une fois, nous ne sommes aujourd'hui qu'à l'étape de projet. C'est-à-dire que l'étude par les services va durer jusqu'au mois d'octobre. En octobre, ce projet sera soumis à la votation. Qu'en est-il si personne ne retient ce projet?

Mme RAMI: Ce qui était important à faire passer comme message, c'était de comprendre ce qui se passait dans ce... je ne l'appelle pas «parc», je suis une utilisatrice quotidienne de cet espace, donc je le connais assez bien et je l'appelle «le bois». Ce n'est pas un parc. C'est vraiment une zone qui est un milieu naturel extrêmement riche.

Le projet participatif dans sa première étape, dans ses premiers niveaux d'aménagement, ne pose pas vraiment de souci. Après, mettre des bancs, c'est un endroit qui est plein de moustiques, donc poser des bancs, je ne sais pas s'il y aura beaucoup de monde dessus, mais ce n'est pas grave. Les nichoirs à chauve-souris oui, mais le bois est tellement riche, qu'il n'y a pas besoin d'installer des nichoirs à chauve-souris dans cet espace.

Après, les questions d'aménagement, bien sûr qu'il peut être aménagé, bien sûr qu'il doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce qui me gêne, c'est la deuxième partie, aménagements supplémentaires et c'est dans ce phasage-là que je voulais vous interroger et vous dire, attention, avant de passer à un aménagement, réfléchissons quand même de façon cohérente à cet espace. Laissons-le vivre tel qu'il est. Il y a des gens extraordinaires qui s'y promènent, à différents moments de la journée. Il y a des enfants qui font des cabanes dans les bois, qui font des bancs dans les troncs d'arbres. Il vit tout seul cet endroit, il est extraordinaire.

Mme FABRE-TABOURIN: Je partage parfaitement à titre personnel votre sentiment. Simplement, là, nous, collectivité, avons mis en place des outils de protection des espaces et nous nous retrouvons aujourd'hui face à un projet porté par un collectif d'habitants. Donc, là où je suis tout à fait d'accord avec vous, la première partie du projet tel qu'il est décrit ne pose pas de difficultés d'usage, c'est-à-dire considérer que l'on puisse permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cet espace et avoir des aménagements extrêmement légers qui respectent l'intégrité et la nature de ce lieu. Nous sommes d'accord. Mais, je ne peux pas aujourd'hui d'abord présumer de l'étude des services. C'est-à-dire, demain, jusqu'où va aller le porteur de projet ? Est-ce que demain nous allons nous retrouver avec un projet à 500 000 € ? Je dis volontairement un chiffre extrêmement important, auquel cas il ne sera pas soumis à la votation, vous voyez ce que je veux dire ? Donc, c'est très tôt votre question. Ma seule réponse est oui, nous sommes vigilants ; oui, nous allons accompagner dans ce sens. Et non, nous ne nous positionnerons pas, parce que ce serait fausser la démarche du budget participatif.

Mme RAMI : Je comprends tout à fait. Par contre, je préfère dès maintenant sensibiliser et informer.

Mme FABRE-TABOURIN: Et je vous remercie de votre question.

M. LE MAIRE: Pour conclure, parce qu'il faut qu'on arrête là-dessus, nous sommes sensibles à cela. Un projet participatif, il y en a eu d'autres, il y a aussi des voisins qui sont à côté, des résidents qui sont autour. Cela s'inscrit. Cela se perfectionne. Il y a tout un tas de projets qui ont été votés l'année dernière au budget participatif, qui faisaient l'objet d'une idée de la part des gens. Nous les avons comme cela affinés et nous les avons rendus «meilleurs», en tout cas plus efficients.

Dernière chose avant, de vous rappeler également dans les outils que je vous proposerai Mesdames, Messieurs les représentants, c'est une motion du conseil municipal lors de notre prochain conseil municipal de septembre, sur la réouverture de la gare de la Médoquine. Rien à voir avec le parc, mais j'avais oublié de vous proposer cette arme. Comme cela, vous serez au courant.

Nous restons dans les bois avec Madame DE MARCO.

3 - EBC non respectés :

Mme DE MARCO: Je ne peux pas passer la photo. Je rappelle juste que le collectif dont vous parlez, qui s'appelle «La Fauvette – Suzon», un collectif, c'est à partir de deux personnes, parfois.

Mme FABRE-TABOURIN: Absolument. Moi, je lis une fiche.

Mme DE MARCO: «Fauvette-Suzon», je ne sais pas qui est derrière. Qu'importe...

Mme FABRE-TABOURIN : Vous parlez d'expérience !

Mme DE MARCO: Merci! Elle est bonne, celle-là.

M. LE MAIRE: Mesdames, je vous rappelle, un peu de tenue dans ces débats.

Mme DE MARCO: Pas de vacherie en conseil municipal.

M. LE MAIRE : Indépendamment de cela, posez-nous votre question s'il vous plaît sur justement les espaces boisés non respectés.

Mme DE MARCO: Quand je parle «collectif», c'est qu'il y a du monde.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, ne rentrons pas dans les vies privées de chacun.

Mme DE MARCO: Espaces boisés à conserver non respectés, Monsieur le Maire, nous avons alerté plusieurs fois la municipalité depuis le mois de mars, au sujet des constructions en cours rue Desplat, le terrain divisé en plusieurs lots est bordé, le loin de la voie de chemin de fer, d'un EBC, un espace boisé à conserver.

Bon, je ne vous lis pas, «dont l'aménagement est contraint», et je cite donc les articles. Je passe. «Les travaux sont en cours et force est de constater que les propriétaires ne respectent pas la protection d'espaces boisés à conserver. Sur la parcelle de Monsieur CAIVEAU, une coupe d'arbres a été effectuée et des engins de chantier continuent de saccager l'espace protégé. Devant le fait accompli, et pour éviter toute intervention, la coupe d'arbres signalée a été validée a posteriori sans pour autant qu'on puisse nous fournir un état phytosanitaire et un avis d'experts justifiant cet abattage dans un EBC. Ce que nous avons reçu n'est pas un avis d'experts. Sur une parcelle voisine, un magnifique pin pourrait gêner les plans du propriétaire. Nous avons demandé de faire très rapidement un rappel écrit à tous les

propriétaires de ces parcelles, pour leur rappeler le règlement du Plan local d'urbanisme et des EBC et les sanctions qu'ils encourent en cas de non-observation de ce règlement. La charte des chantiers à faibles nuisances environnementales, votée par le conseil municipal le 24 mai 2018 et ses dispositions relatives notamment à la protection des végétaux, dans le cadre de chantiers de construction sur une propriété privée doivent être prises en compte. Quelle est l'utilité de la Charte si la municipalité n'est pas en mesure de la faire respecter ? Quelles mesures d'information et de suivi préventif envisagez-vous ? Quels moyens de contrôle sont mis en place et quels outils dissuasifs répressifs sont actionnés ? La charte ne serait-elle qu'un affichage ?

Mme FABRE-TABOURIN: Bien sûr! Avant de vous répondre pour ce qui concerne l'affichage, même si moi je trouve un peu difficile d'évoquer le nom de particuliers à l'intérieur des séances de conseil municipal, c'est monsieur CAIVEAUX et non Monsieur CAVEAU, le propriétaire de la première parcelle.

Madame la conseillère, votre question reprenant une question que vous avez adressée par mail aux services le 6 juin dernier, je me permets de reprendre une partie des éléments de réponse qui vous ont déjà été transmis par mail le 8 juin dernier.

Au sujet des coupes d'arbres, concernant la parcelle de Monsieur CAIVEAU, tout d'abord, Monsieur GUÉRIN a bien été destinataire d'un mail de réponse de Monsieur LE BIAN en date du 5 avril, incluant une copie de l'expertise de la société d'espaces verts fournis par monsieur CAIVEAU, pièces jointes que nous vous avons transmises. Pour rappel donc, la coupe d'un arbre dans un espace classé en EBC est soumise au dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour coupe et abattage. Mais, selon l'article L 421-4 du Code de l'urbanisme, toutefois, le dépôt de cette demande d'autorisation n'est pas obligatoire dans les cas prévus par l'article 421.23-2 du même Code et notamment dans son premier alinéa. Dans le cas d'espèce, le propriétaire a fourni un rapport émanant de la société ayant procédé à l'abattage de l'arbre pour expliquer qu'il pouvait bénéficier des dispositions de cet article. Alors, comme nous sommes quand même toujours un tout petit peu suspicieux, le service environnement et paysage de la Ville est intervenu pour vérifier la véracité du contenu de ce rapport. Il se trouve que l'arbre en question c'était un charme et je ne vous apprendrai certainement pas que le charme est un arbre très sensible au type de pourriture qui lui a été fatal. Et que cette pourriture qui arrive chez les charmes peut entraîner un risque de chute et donc de danger. Je vous dis ce que m'a indiqué le service environnement et paysage. Le service a également précisé que sur une autre espèce comme le platane, un abattage n'aurait pas été nécessaire, mais le charme est plus vulnérable. Pour ces raisons, il n'a pas été dressé de procès-verbal d'infraction.

Évidemment, la Ville regrette que le propriétaire n'ait pas informé en amont la municipalité de son intention, mais cette négligence n'est pas assujettie à une sanction dans le cas présent. Ces différents éléments ont été obtenus dans le cadre de la procédure contradictoire obligatoire lors de tout contrôle d'infraction et qui en cas de non-respect entache celle-ci de nullité. C'est-à-dire qu'on ne peut pas arriver et dire, « Monsieur, ce que vous avez fait est impossible et nous allons vous condamner ». Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Ensuite, concernant la seconde parcelle pour laquelle vous avez alerté nos services, les arbres – là, je n'ai pas envie de nommer la personne – situés sur cette parcelle qui bénéficient d'une protection au titre du classement en EBC étaient encore intacts lors de la visite sur place des services municipaux, effectuée lors de la semaine du 28 mai. Parce que quand vous nous alertez, nous y allons toujours. Suite aux coupes d'arbres constatées sur la partie non classées en EBC de la parcelle et afin d'être bien certains, compte tenu de la topographie des lieux, délimitation des parcelles difficiles, du respect de la protection des végétaux, la Ville a fait une demande d'explication auprès des propriétaires, procédure encore obligatoire pour tout soupçon d'infraction en matière d'urbanisme. Le courrier signé par moi-même a été envoyé lundi 4 juin. Par courrier en date du 14 juin, les propriétaires de cette seconde parcelle ont confirmé n'avoir abattu que les arbres tels que figurant dans le permis de construire, comme la Ville l'avait constaté lors de sa visite fin mai. Par ailleurs, un cahier rappelant les obligations concernant la conservation des arbres dans l'EBC a été adressé en début de semaine dernière à l'ensemble des titulaires de permis ayant obtenu une autorisation sur ces parcelles.

C'est pour le premier élément, c'est-à-dire que oui, quand nous avons un signalement, nous y allons. Oui, quand nous avons un signalement, nous engageons une procédure contradictoire. Et oui, nous mettons tout en œuvre pour éviter que d'aucuns fassent n'importe quoi. Dans les deux cas observés, pour ce qui concerne le premier, il aurait eu gain de cause par rapport la dangerosité de l'arbre concerné ; dans le cadre du second, je veux bien qu'on aille sur les parcelles, mais je n'enverrai pas des agents sur des parcelles privées prendre des photos, etc., cela n'existe pas. Nous sommes dans un État de droit, la présomption d'innocence existe, tout comme je déteste l'idée de faire état de l'état civil de personnes dans une réunion publique de conseil municipal. C'est le premier élément.

Sur l'application de la Charte des chantiers à faibles nuisances environnementales, vous l'avez indiqué vous-même, cette charte a été approuvée le 24 mai, soit postérieurement au début des travaux susvisés, donc il est vrai que je n'ai pas très bien compris, dans votre question, la liaison entre les deux cas que vous nous avez signalés et cela nous est très utile, les signalements, et la charte à faibles nuisances environnementales, puisque celle-ci vous l'avez votée après l'avoir signalé. Donc, sauf à considérer qu'on appliquerait des textes avant de vous les soumettre au vote, et là, je me demande ce que vous auriez dit, cette charte est applicable depuis le 30 mai. Je vous rappelle que quand vous votez, ensuite nous transmettons à la préfecture et ce n'est qu'après que nous pouvons la mettre en service. Donc, depuis, que va-t-il se passer ? Toute personne demandant une autorisation d'urbanisme se verra demander de signer cette charte. Donc évidemment que nous allons suivre.

Enfin, pour votre dernière question, en ce qui concerne les moyens de contrôle, je suis d'accord avec vous, aujourd'hui, nous allons partout où on nous demande d'aller. Mais, nous avons une limite physique de nombre de personnes et nous sommes en train d'y travailler. J'ai d'ailleurs préparé un certain nombre de propositions à Monsieur le Maire dans ce sens. Il y a d'autres collectivités où ce ne sont pas forcément les agents du service de l'urbanisme qui font ce travail de surveillance. La création de la brigade verte va être un des outils que nous pourrions déployer pour améliorer ce niveau de surveillance. Mais, nous le voyons y

compris dans les communes qui ont un nombre d'agents extrêmement important dédiés à cette tâche, il est très difficile de suivre chaque personne. Moi, je préfère être dans une relation de confiance. D'où la fameuse charte que nous allons proposer à la signature de tous les pétitionnaires. Et cette nouvelle charte à laquelle nous sommes en train de travailler avec vous sur l'urbanisme durable, qui nous permettra d'outiller la Ville de façon complémentaire.

Mme DE MARCO: Je suis vraiment très déçue par cette réponse alambiquée, incompréhensible, qui essaye de justifier, mais vraiment très déçue, qui justifie le non-respect du règlement. Un espace boisé à conserver avec un arbre, le charme, disons qu'il est abattu..., des arbres élagués. Ensuite, non content que ce soit un espace boisé à conserver, vous avez quand même classé dans le Plan local d'urbanisme, le reste du terrain en partie, en ce qu'on appelle «espace vert paysager». Donc oui, très bien, donc il y a des prescriptions, je les ai sous les yeux. Elles ne sont absolument pas respectées. Donc, vous êtes en train de noyer le poisson. Va-t-on dire, comme dit mon voisin Bernard CONTE, qui a toujours le bon mot, il n'y a pas d'autre chose, noyer le poisson, pour dire que vous êtes impuissants, que vous avez laissé faire, qu'on vous a alertés plusieurs fois, que vous n'êtes pas en capacité de suivre. Je vous ai envoyé une photo, ainsi qu'à tous les conseillers municipaux, une photo qui montre bien combien on est en train de totalement saccager un espace paysager et un espace boisé à conserver. Et on dit «non, on ne peut pas faire grand-chose». À quoi cela sert-il ? Il y a une loi, donc vous n'êtes pas en mesure de faire respecter des choses élémentaires. Dites-le, reconnaissez-le, ne racontez pas n'importe quoi pour noyer le poisson et pour dire «voilà la charte par-ci, la charte par-là». Pour l'instant, je me moque de la Charte, je veux que la loi, la règle soit respectée et je vous demande de la faire respecter. N'attendez pas que depuis le mois de mars on vous alerte sur ce saccage dans ce terrain. Alors aujourd'hui «on ne peut pas, la charte n'a pas été signée». Mais, quelle réponse! Vraiment, franchement, vous vous moquez de nous aujourd'hui.

Mme FABRE-TABOURIN: Nous allons continuer, oui, Madame DE MARCO, parce qu'en l'occurrence, je vous ai démontré que vos alertes n'étaient pas fondées. Nous sommes là pour faire respecter le droit. Vous pouvez vous agiter, aller sur tous les terrains que vous voulez à Talence, pour dire «c'est horrible». Il y a des agents assermentés. Il y a ce qu'on appelle une procédure contradictoire. Je vous ai répondu précisément et c'est sans doute ce qui vous agace un peu.

Concernant la charte, je vous ai indiqué en préambule que j'étais très étonnée que vous liiez votre question par rapport au saccage d'arbres que vous annoncez dans différentes parcelles de particuliers. Il y a deux signalements de votre part. Le premier est en effet le résultat d'un arbre qui a été déclaré dangereux. Donc, pas de procédure de poursuite de la part de la commune. Pour ce qui concerne le second signalement du saccage que vous annoncez, les agents – je termine, je ne vous ai pas interrompue – assermentés qui se sont rendus sur place pour établir cette procédure contradictoire ont vérifié qu'aucun arbre en EBC n'avait été dégradé. Et je rajouterai que vous indiquez dans votre question que le sapin – oui, il y a des arbres ont été coupés, oui, il y a une autorisation de coupe d'arbres et oui il y a eu un permis de construire – donc dans la vie, il faut être extrêmement précis. Nous avons justement relevé les arbres qui étaient protégés dans l'EBC. Ils n'ont pas fait l'objet de coupe, donc soyez

précise, continuez, c'est extrêmement intéressant pour nous d'avoir le bénéfice de vos signalements, mais pas n'importe comment.

Je suis désolé, là, l'effet de manche, ce n'est pas moi qui le fais.

Mme DE MARCO: (HORS MICRO)

M. LE MAIRE: Madame DE MARCO, je vous l'ai déjà répété, nous ne coupons pas un arbre à Talence sans que la règle ne soit respectée. C'est l'opération «Idée fixe», même pré «Idée fixe», c'est-à-dire qu'avant que l'arbre ne soit coupé, on pleure. Après, on s'occupe de cela. Nous savons, Madame FABRE-TABOURIN vient de répondre point par point à vos allégations. S'il vous plait, considérez de principe que nous sommes aussi là pour protéger les arbres. Faire tomber les arbres n'est pas une occupation qui nous égaye. La seule chose, comme nous vous l'avons expliqué, c'est qu'une fois que cela est fait, cela est fait. Soit pour des raisons de sécurité et dans tous les cas, dans le respect des textes qui s'imposent à tous.

Monsieur CONTE, parlez-nous un peu de fleurs et de plantes dangereuses à Talence, s'il vous plaît.

4 – Les plantes toxiques à Talence

M. CONTE: Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais simplement remercier Arnaud DELLU, puisque j'avais oublié mon texte à la maison et il vient me le prêter.

M. LE MAIRE : La majorité se reforme !

M. CONTE: C'est moi qui conclut?

M. LE MAIRE : Si vous me le permettez Monsieur CONTE, c'est en général le maire qui conclut, mais cela me fait plaisir de lire votre sollicitation.

M. CONTE: Non, non. Je conclus la session des questions orales.

M. LE MAIRE: Allez-y, Monsieur CONTE.

M. CONTE: Bien, alors, le titre: Les fleurs et les plantes dangereuses à Talence!

Les projets ou tentatives d'attentats au ricin se multiplient en Europe : France, mai 2018 ; Allemagne, juin 2018. Il y a trois ans, j'avais prévenu les autorités municipales talençaises de la présence de ricin dans plusieurs massifs de fleurs situés sur le domaine public. Mon avertissement avait alors été perçu comme saugrenu. L'actualité montre la pertinence de ma mise en garde, mais a-t-elle été suivie d'effets ?

Je vais tout d'abord parler de la dangerosité du ricin, brièvement. La totalité de la plante semble toxique en raison de la présence d'une lectine glycoprotéique, la ricine. La concentration de la ricine est maximale dans les graines. La ricine est particulièrement dangereuse. Selon l'Institut national de veille sanitaire, seuls quelques milligrammes suffiraient à provoquer une mort par intoxication. Cette substance peut être intégrée ou

inhalée, mais elle est mille fois plus toxique par inhalation que par ingestion. Elle peut par ailleurs être facilement diluée dans l'eau, sans que cela n'en change le goût. Mais aussi introduite dans un produit alimentaire, dispersée avec un aérosol ou ingérée sous forme de pastilles. Par comparaison, d'après l'Université de Limoges, la ricine est 6 000 fois plus toxique que le cyanure et 12 000 fois plus que le venin de Crotale.

Donc, la mairie de Talence a été alertée le 21 septembre 2015. J'avais alerté la mairie par le biais d'une question orale en conseil municipal, sur la présence de nombreux plans de ricin et d'autres plantes toxiques, en l'occurrence le Datura hallucinogène délirant ou délirogène. Ceci dans différents lieux publics de la ville. Le conseil avait écouté avec chez certains un sourire entendu, soulignant le caractère saugrenu de mon intervention. D'ailleurs certaines réponses apportées à ma question traduisent bien un défaut de crédit sur mes affirmations. Une question alarmiste pour un problème marginal. Monsieur Christian PENE, alors en charge du secteur des espaces verts avait, je cite «trouvé cette question un peu alarmiste». Je cite : «Le service environnement et paysage est conscient des risques liés à l'utilisation de certains végétaux. C'est la raison pour laquelle il s'applique à les utiliser sur très peu d'endroits sur d'importants domaines que possède la Ville».

Cet argument est très discutable. Ce n'est pas le nombre d'endroits qui compte, mais l'accessibilité. Il est à noter que j'avais signalé la présence de ricin sans protection spécifique, c'est-à-dire à la portée de tous à l'angle des rues Peydavant et Frédéric Sévène, sur la Place Mozart et à l'angle de la rue Camille Pelletan et de l'avenue de la Vieille Tour. Il n'y a pas urgence. L'esthétique prime sur la sécurité. Pour Monsieur PENE, supprimer les plantes dangereuses n'était pas une urgence. L'esthétique, les récompenses primant sur la sécurité. Je cite : «Non! Nous n'envisageons pas d'éliminer tout de suite toutes les plantes, arbres, arbustes toxiques ou allergisants du paysage de notre commune, considérant qu'il ne resterait plus grand-chose sur les nombreux massifs de la ville, qui ont fait que notre mairie a obtenu grâce au travail acharné de ses agents en 2014, le label «deuxième fleur» qui sont très appréciés des visiteurs et des habitants de Talence. On va étudier le problème». Malgré tout, la mairie allait étudier la question. Je cite à nouveau : «Cependant, soucieux des risques encourus suite à vos remarques pertinentes, nous allons dresser un état des lieux des plantes et emplacements susceptibles de constituer un danger pour le public. Nous pourrons ainsi procéder au retrait des essences présentant un danger potentiel». Fin de citation.

Pouvez-vous me communiquer l'état des lieux ? Quelles plantes ont-elles été retirées ? Les plans de Datura ont-ils été arrachés et incinérés comme l'avait préconisé le médecin du centre antipoison de Bordeaux ? On vous tiendra au courant !

Pour conclure, Monsieur PENE déclarait, je cite : «Vous serez bien entendu informés des interventions à venir». Une promesse non tenue, car je n'ai jamais reçu quelques informations sur ce sujet. Peut-on enfin me fournir lesdites informations ? Former le personnel ? À la déclaration finale du maire, Monsieur Alain CAZABONNE à l'époque, je cite : «Les services pourraient-ils nous aider, en définissant les plantes qui ont un aspect décoratif, mais qui n'auraient pas ce genre de danger ?». J'avais répondu, je me cite : «Je pense simplement

qu'il faut une formation pour les agents». Cette formation a-t-elle eu lieu ? Depuis Tchernobyl, on sait que le danger s'arrête toujours aux portes de la cité!

M. LE MAIRE: Alors, vous serez déçu, ce n'est pas Monsieur PENE, puisque les délégations ont changé, mais Madame CHADEBOST qui va vous répondre, mon cher collègue.

Mme CHADEBOST: Mon cher collègue, je pense que vous allez être satisfait, enfin je l'espère tout du moins, de la réponse que je vais vous apporter. Effectivement, vous aviez signalé sur trois sites des plantes dangereuses, dont le datura et le ricin, qui étaient place Mozart, la place Crespy et le square Pelletan. Ces trois lieux ont été entièrement reconstruits et revégétalisés en utilisant des plantes non toxiques. Bien sûr, le ricin et le datura, même si ce sont des plantes qui sont magnifiques en massif, ont été totalement supprimées de l'utilisation des végétaux par le service des espaces verts.

D'une manière générale, nous avons effectivement du personnel qui est formé. D'abord parce que ce personnel utilise et touche ces plantes de manière beaucoup plus importante que le public, puisqu'il y a des tailles et il y a des plantations où il y a un contact autant avec les racines, qu'avec les fruits ou avec les tiges. Le danger aussi se retrouve à tous les niveaux pour nos services des espaces verts. Je voulais quand même signaler, en dehors de cette formation qu'ils ont tous suivie et depuis un certain nombre d'années, que beaucoup de plantes que nous utilisons au quotidien sont des plantes plus ou moins toxiques, pour certaines même très toxiques. Il est excessivement important aussi d'apporter une information au niveau des publics. Je voudrais juste citer quelques plantes, parmi lesquelles je pense que vous allez en retrouver un certain nombre que vous plantez dans vos jardins, comme les ancolies, les primevères, les anémones, les cyclamens. Je voudrais rajouter aussi le muguet, les jonquilles, les colchiques, les crocus et je vous fais vraiment une liste non exhaustive. Nous allons rajouter dans les arbustes le robinier, le faux-acacia, le laurier rose, tout un tas d'autres plantes, comme cela, qui sont plus ou moins toxiques, mais pour certaines très toxiques, comme le laurier rose.

Je ne vais pas m'étaler sur le nombre de plantes, parce que nous aurions énormément de mal à pouvoir décorer les massifs et vous, vos jardins. Je voudrais juste vous dire qu'avec Monsieur Christian PENE l'an dernier, nous avions reçu la société d'horticulture de Gironde, qui a une exposition et fait une conférence sur tout ce qui est plantes toxiques, dangereuses, non dangereuses, comestibles ou non comestibles. Ce que je vous propose, c'est qu'à l'automne, on puisse remettre en place cette exposition, la proposer à tous les enfants des écoles, puisque nous avions reçu les écoles, l'exposition était au château de Thouars. Nous avions reçu les écoles du quartier sud de Talence. Pouvoir le diffuser de manière beaucoup plus importante, parce que pour moi, ce qui est le plus important, c'est le côté pédagogique et l'information sur l'utilisation et l'usage des plantes et pour certains enfants en particulier, de savoir faire la différence entre les baies comestibles et les baies non comestibles.

M. CONTE: J'ai quelque chose à dire. Il est vrai que j'ai signalé qu'il y avait eu des tentatives d'attentat au ricin en France en mai 2018, ou des projets, en Allemagne en juin 2018. Je n'ai jamais entendu parler d'attentat au muguet ou aux anémones. Peut-être cela va-t-il donner des idées. Ou alors au laurier rose. On va faire des attentats aux lauriers roses, merci de m'en

informer, cela est bien. Mais, par ailleurs, il avait été stipulé qu'on me tiendrait informé de la suite donnée à ma question. Or, je n'ai jamais rien reçu. Alors, peut-être que je suis atteint d'une maladie qui permet que j'aie reçu des choses et que je ne m'en souvienne plus. En tout cas, je n'ai rien reçu. Donc là, je suis désolé, il y a eu un défaut quelque part, de communication, de réponse. C'est tout. Je ne dirai plus rien.

Attention, l'année prochaine, au 1er mai, faites gaffe tous, attentat au muguet !

M. LE MAIRE : Je n'aurais jamais pensé que vous parleriez négativement du 1^{er} mai, mon cher collègue !

Vous rappeler également que vos actions sont suivis d'effet, puisque je constate actuellement que Talence s'est perclus de chantiers pour changer les ralentisseurs. Comme quoi, regardez, quand vous nous faites des choses, nous arrivons à suivre vos bonnes idées.

Sur ce, je voudrais vous remercier pour ce conseil et vous indiquer que la date du prochain conseil municipal sera le 17 septembre 2018 à 18 h.

Bonne soirée à vous toutes et à vous tous et je vous souhaite un très bel été.

La séance est levée à 21 h 05.